



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

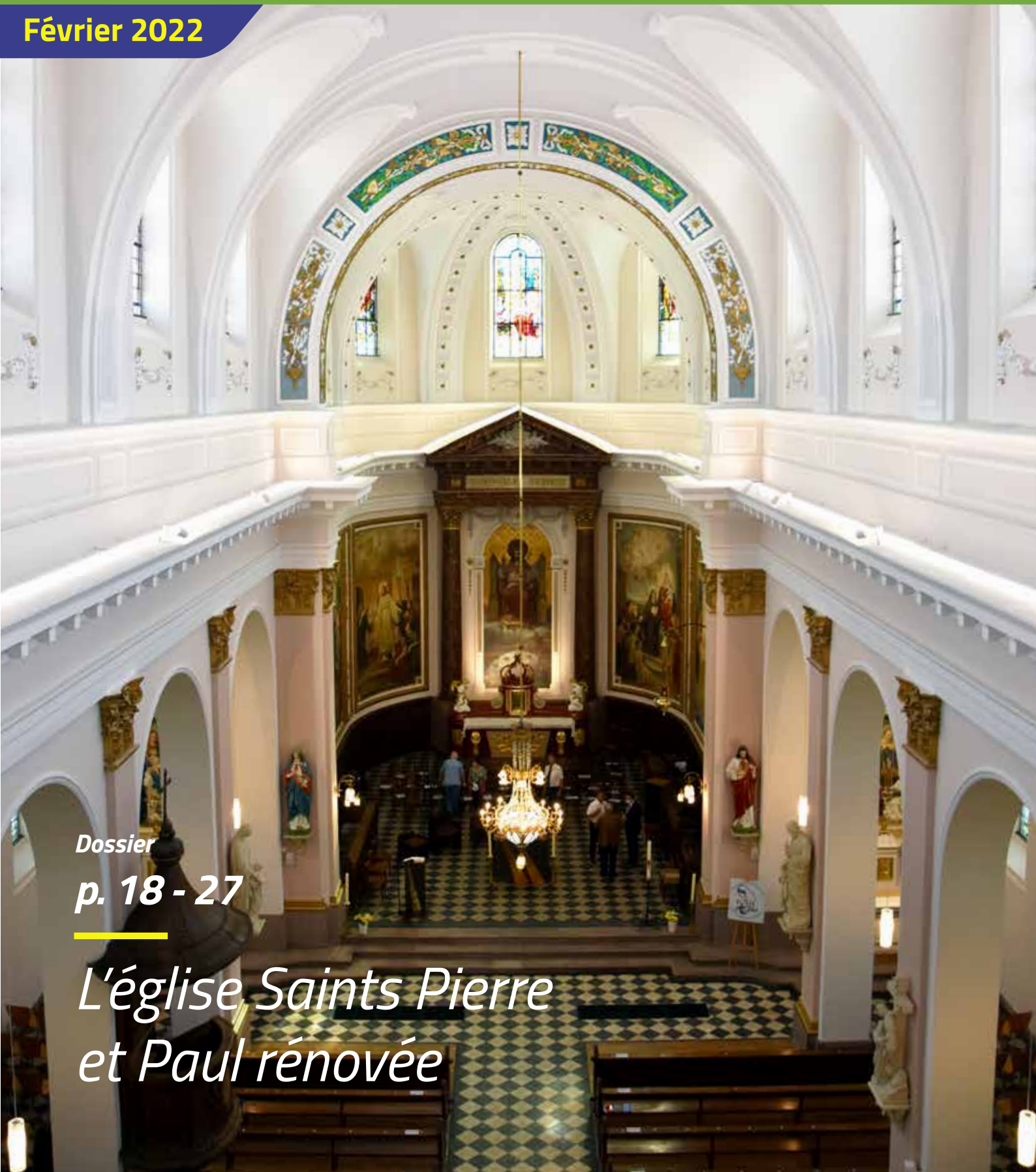
Le Burnhauptois

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Février 2022

Dossier
p. 18 - 27

*L'église Saints Pierre
et Paul rénovée*





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

Renseignements utiles

MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

Fax : **03 89 48 99 78**

E-mail :

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 19h
- > Mardi fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h
- > Jeudi fermée le matin
- ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h



Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

PERMANENCE DU NOTAIRE

Les lundis 07/02, 07/03, 04/04, 02/05,
13/06, 05/09, 03/10, 07/11 et 12/12
2022 de 17 h à 18 h en Mairie.
Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude
de Maîtres Hélène SIFFERT- KLUSKA et
Théodore WALTSMANN à CERNAY, 3 rue
du Lot et Garonne au **03 89 75 55 03**

MÉDECIN

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang
Téléphonez de 8h à 9h et de 14h à 15h
au **03 89 48 70 02** pour les rendez-vous
de consultations :

- MATIN : lundi, mardi, mercredi
et jeudi de 9h à 11h.
- APRÈS-MIDI : lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 18h.
- Pour les nourrissons à 8h30 et à 15h30.
- Samedi matin sur R.V.

CABINET D'INFIRMIÈRES

37 rue du Loup
Infirmières : **03 89 62 61 28**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim
03 89 82 59 57

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut :
03 89 48 70 58

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 03 89 48 78 24

ÉCOLE MATERNELLE : 03 89 48 78 33

PRESBYTÈRE : 03 89 48 74 92

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUEBWILLER :

03 89 74 93 51 (loyers, facture d'eau et
d'assainissement, ordures ménagères,
périscolaire/crèche)

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICU- LIERS DE THANN : 03 89 38 58 00

(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,
contribution à l'audiovisuel public)

LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT 36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour
Chapelle et Mairie) : du lundi au vendredi à
9h, le samedi à 9h uniquement en Mairie.

COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) :
tous les jeudis (les sortir la veille
à partir de 20 h).

- OMR - Ordures ménagères résiduelles
(bac gris) : les jeudis des semaines
grises (selon calendrier du SMTCT)

COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la
collecte les jeudis des semaines jaunes
(selon calendrier du SMTCT) sont gratuits
et à votre disposition devant le local du
service technique (parking de la Mairie),
2 rouleaux maximum par foyer.
Des canisacs pour les déjections canines
sont disponibles gratuitement en mairie.

BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement)

Pour tontes de pelouse, feuilles, tailles
de haies... La benne se situe rue du Loup,
du vendredi après-midi au mardi matin
de mi-avril à mi-novembre.

DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBACH

03 89 75 29 05

- Horaires d'été : (avril à septembre)
du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h.
- Horaires d'hiver : (octobre à mars)
du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « L'ARC EN CIEL » de BURNHAUPT-LE-BAS

2 rue de l'église

03 89 48 95 79

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30
à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

ACCUEIL PETITE ENFANCE de BURNHAUPT-LE-HAUT

03 89 48 94 73

1 rue du Petit Prince

- Crèche : du lundi au vendredi
de 7h à 19h, de 3 mois à 3 ans.
- Centre de loisirs et périscolaire :
animation les mercredis
et vacances scolaires.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Frédérique GALLI
ou Mme Christine JAECKER
03 89 62 72 00 ou **03 89 82 47 35**

ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN (-60 ans)
au **03 89 75 62 43**
ou Mme DURINGER (+ 60 ans)
au **03 89 82 62 63**.

BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

31 rue Principale - **03 69 19 98 62**

Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 5 Réunions du conseil municipal
- 16 Nouveau péricolaire
- 17 Travaux échangeurs
- 18 L'église Saints Pierre et Paul
- 28 Schnoga Fritig Markt
- 29 La vie au village
- 54 Maisons fleuries 2021
- 56 Rétrospective météo de 2021
- 58 On a testé pour vous
- 60 Parole à nos voisins
- 62 Mises à l'honneur
- 64 Solidarité
- 66 C'est gratuit!
- 67 Infos diverses
- 69 Jouons!
- 70 Oeil de lynx
- 72 État civil

REVUE RÉALISÉE PAR :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Alain GRIENEISEN, *Maire*

RÉDACTEUR EN CHEF :

Céline CHARPENTIER,
Adjointe au Maire chargée de l'information

RÉDACTEURS :

Laurent FINCK, André HIRTH
Adjoints au Maire

Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI
Ilitch KANGOUDH, Alain STEIBLE
Conseillers municipaux

Jérôme VETTER, Paul KRAFFT, L'Alsace et les DNA
Nicolas TRESCH
Secrétaire général

Virgine SEILER, Isabelle MENU,
Elise WEINZAEFLEN
Adjointes administratives

CRÉDIT PHOTOS :

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN,
Maurice DIETRICH, André HIRTH,
Commune de Burnhaupt-le-Bas,
Equipe enseignante de nos écoles

CONCEPTION : REPAIR+ / 07 61 41 55 78

IMPRESSION : MACK - Oberhergheim

Editorial du maire



Chères Burnhauptoises, chers Burnhauptois,

L'année écoulée a encore été bien particulière. En effet, la crise sanitaire, pourtant en voie d'amélioration, a connu des hauts et des bas qui ont rythmé notre vie comme celle de notre commune.

Ces douze derniers mois n'ont pas été simples, que ce soit pour les enfants dans nos écoles, contraints de porter un masque et de respecter des consignes changeantes au fil des semaines... mais aussi pour les adultes, toujours tenus de lutter par leurs gestes protecteurs contre l'ennemi invisible, qui parfois s'est terré et s'est fait discret, et qui a ressurgi à plusieurs reprises.

Il faut vivre avec. Vivre avec ; mais vivre ! Vivre vraiment, vivre pleinement. Que tous ceux qui ont la chance d'être en bonne santé sachent la préserver et profiter de chaque instant.

En 2021 s'est dessinée la reprise de l'activité économique, tout comme celle de la vie associative. De nombreuses activités ont pu reprendre, certes différemment, nous rendant à tous ces moments de partage, de sport, de satisfactions. Les manifestations publiques organisées par la commune ont repris également. Le sympathique marché « Schnoga Fritig Markt » remporte la palme des heures de convivialité, assorti de moments gourmands et de soutien à nos producteurs locaux.

Pour la journée « Burnhaupt propre », près de 50 personnes ont bien voulu donner un grand coup de nettoyage à notre ban communal, qui en avait tant besoin.

Et puis, début avril, retour à des mesures plus strictes, pour voir redescendre les courbes de l'épidémie de covid19. La cérémonie du 8 mai est restée assez intimiste, malgré un temps de recueillement partagé dans la chapelle Saint Wendelin, contrairement à celle du 11 novembre, où nous avons enfin retrouvé nos amis musiciens, les choristes, ceux de l'Union Nationale des Combattants, les sapeurs-pompiers, gendarmes, brigades vertes, et les enfants de notre école pour un poème et un chant, instant suspendu et émouvant. Il y avait même du public !

L'été dernier, nous avons accueilli de nouveaux arrivants, notamment dans les immeubles collectifs de l'impasse du Meunier, mais aussi dans l'ensemble du village. Soyez les bienvenus ! Et pour apprendre à connaître la commune, n'hésitez pas à participer aux rendez-vous qui sont proposés, comme la journée citoyenne qui a réuni 65 personnes le premier samedi de juillet.

Au niveau des ressources humaines de la commune, notons le départ en retraite de Mme Dominique LAPORTE fin juin, le recrutement et l'arrivée de sa remplaçante Virginie SEILER, mais aussi le départ du responsable technique Alexandre BURNER et de deux agents techniques.

Au niveau de l'action communale, plusieurs faits et réussites sont à relever, avec notamment la fin du grand chantier intérieur de l'église Saints Pierre et Paul, la consécration de l'autel et l'inauguration de l'église rénovée. L'activisme de l'association Ecrin et l'entente exemplaire entre la



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**



EDITORIAL DU MAIRE

Bonne lecture
à tous !

paroisse et la commune ont permis cette réalisation historique pour notre patrimoine local. Merci à mon premier adjoint André HIRTH qui a suivi l'ensemble de cette restauration, depuis la fermeture de l'église en janvier 2019.

2021 se traduit aussi par la reprise des visites pour les anniversaires « grand âge » et anniversaires de noces. Merci à ceux qui nous reçoivent pour la chaleur de leur accueil.

Malheureusement cette année encore, j'ai dû annuler le traditionnel repas des aînés en raison de la situation sanitaire dégradée. Des colis gourmands ou du linge de toilette ont été distribués à nos aînés.

De manière générale, le travail des élus s'est maintenu et même intensifié, vous pourrez le constater dans les pages qui suivent.

Merci à l'équipe de rédaction pour cet ouvrage et le focus sur les travaux de l'église. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les élus, le personnel communal, les responsables associatifs, les bénévoles et toutes les personnes qui œuvrent à faire avancer notre collectivité. N'oublions pas les sapeurs-pompiers, brigades vertes, gendarmes, les services publics et les partenaires de la commune pour leur action et leur soutien.

Voilà pour hier et aujourd'hui, et pour demain ?

La démolition de l'ensemble immobilier du 12 rue des fleurs, fin novembre dernier, permettra l'accueil du nouveau bâtiment périscolaire sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach. La construction sera érigée sur 2022 et 2023. Je me réjouis de voir ce bel outil réalisé, et notre maison des associations retrouver son fonctionnement originel. Vous verrez également la Zone d'Activités s'étendre avec l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois !

Pour améliorer le demi-tour des semi-remorques, une zone de retournement est prévue au bout de l'avenue de l'Europe.

Pour la sécurité des habitants du secteur sud du village, la construction d'un bassin de rétention des pluies d'orage au nord de l'autoroute A36 est toujours en gestation, après le nouveau cimetière, vers la station Total.

Après de longues années d'attente et à force de ténacité, la Collectivité Européenne d'Alsace envisage d'importants travaux de sécurisation, avec la création d'un giratoire sur l'échangeur au nord du secteur dénommé « Capharnaüm » et l'amélioration du trafic sur le rond-point principal. Enfin ! Une mesure environnementale forte est également prévue avec la mise en place d'un parking de covoiturage,

que nous soufflions à nos grands élus depuis belles lurettes. Des perturbations seront à prévoir pendant plusieurs mois mais c'est pour le bien de tous, plus d'informations vous seront transmises dès validation du calendrier définitif.

Prochainement vous verrez s'installer dans le chemin du Blingen un jardin d'un style nouveau : un jardin partagé ! Pour apporter de la biodiversité, mais aussi pour partager des techniques et vivre des moments de convivialité, une poignée de jardiniers enthousiastes s'engage dans ce beau projet aux côtés de la municipalité. Et pour le plaisir des plus jeunes, sachez que nous avons prévu le réaménagement de deux aires de jeux !

Courant février, une commission des jeunes, désignés par une élection au sein de notre école sera installée en mairie. Elle se réunira 8 fois par année scolaire et aura comme missions principales : proposer et mettre en œuvre des actions, participer à la vie locale avec les adultes. De nombreuses réflexions sont en cours pour préparer l'avenir et, avec mes adjoints et l'ensemble des élus et du personnel, nous restons à votre écoute.

Que 2022 soit emplie de moments de bonheur et de réussites !

Bonne lecture,

*Votre maire, **Alain GRIENEISEN***

REMERCIEMENTS

ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES - VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - JURY DES MAISONS FLEURIES
DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES.

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.

Réunions de Conseil Municipal

Résumés des principales décisions prises

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

La Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach propose les modifications suivantes de ses statuts :

1. Abonnements Internet des mairies et des écoles :
 - suppression de la prise en charge des abonnements Internet des mairies et des écoles en modifiant l'article n° 3.17 des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal s'y oppose à l'unanimité.

2. Allocation de vétéran :

- prise en charge des contributions des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).
- prise en charge des allocations de vétéran des communes-membres.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Adhésion à l'association « EPICEA »

Depuis presque vingt ans, l'association EPICEA s'est fait une place dans le paysage économique local. Sa première mission est l'insertion : elle fait travailler des personnes en difficulté (entretien des espaces verts, naturels et urbains, déneigement...) tout en leur proposant un accompagnement social et professionnel qui vise à les aider à sortir de la précarité.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association EPICEA et de nommer comme représentant communal M. Alain STEIBLE.

Création d'un marché communal et fixation des droits de place

En septembre 2020 la municipalité a décidé de créer un marché de producteurs locaux, appelé le « Schnoga Fritig Markt », sur le parking de la rue du Stade le 2^e et le 4^e vendredi de chaque mois de 17h à 19h30. L'objectif de ce marché de producteurs est de permettre à la population de consommer des produits frais et locaux selon le principe du circuit court, sans intermédiaires entre producteurs et consommateurs.

Devant le succès remporté par les premières éditions et afin de pérenniser cette manifestation dans le temps, il est proposé de concrétiser cette démarche en prenant une délibération et en fixant un tarif de droit de place.

Le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- de créer un marché communal de producteurs locaux : le « Schnoga Fritig Markt ».
- de fixer un droit de place à 3 € par jour de marché.

Motion de soutien à l'hôpital de Thann

Lecture est donnée d'une motion prise le 10 juillet 2020 par le conseil municipal de Thann pour soutenir son hôpital suite aux récentes fermetures de différents services : celui des urgences en 2017, celui de la chirurgie conventionnelle la même année et celui de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse. Désormais les élus de l'arrondissement de Thann-Guebwiller s'inquiètent quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire et craignent sa fermeture. Cette énième fermeture d'un service public de proximité serait mal vécue par la population, sans compter les nombreux déplacements générés vers Mulhouse qui seraient une aberration sur le plan environnemental. Par ailleurs, la Ville de Thann n'est plus représentée par son Maire au sein du conseil de surveillance du GHRMSA, alors même que la Ville est le siège de cet hôpital.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann.
- de soutenir le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire.
- de demander un siège pour le Maire de Thann au conseil de surveillance du GHRMSA.

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 MARS 2021

Versement d'une subvention à l'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas pour la réfection de chemins ruraux

L'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas est chargée d'entretenir les fossés et les chemins dont elle a la propriété. Pour financer ces travaux, l'association s'appuie sur des cotisations annuelles versées par tous les propriétaires fonciers qui ont des terrains dans son périmètre d'action, mais les ressources financières sont limitées par rapport à la charge de travail.





Actuellement deux chemins en mauvais état sont à refaire en priorité. Il s'agit du chemin qui longe la station TOTAL de l'aire de la Porte d'Alsace en direction de la RD32V et du chemin qui part du lieudit Pflattermühle et passe sous le pont de l'autoroute A36 en direction de la forêt du Hartwald.

Pour mener à bien cette opération, l'Association Foncière a sélectionné un devis présenté par l'entreprise SARL GH. Le montant des travaux est estimé à environ 22 000 € TTC, or l'Association Foncière n'a pas suffisamment de ressources financières pour réaliser ce projet. De plus, certaines parcelles de ces chemins appartiennent à la Commune qui les utilise aussi, notamment pour accéder aux massifs forestiers. En conséquence, il est proposé un co-financement de l'opération entre l'Association Foncière et la Commune à qui il est demandé une participation financière de 12 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 12 000 € à l'Association Foncière de Burnhaupt-le-Bas sur l'exercice budgétaire 2021 afin de participer au financement de la réfection des deux chemins.

Échange foncier entre la Commune et l'entreprise SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE

La SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE, société du Groupe STEF, est propriétaire d'un ensemble immobilier à usage d'entrepôt frigorifique, situé 6-10 avenue de l'Europe à Burnhaupt-le-Bas.

Par arrêté en date du 30 janvier 2020 portant la référence PC 068 059 19 F 0010, délivré par la Commune, la SNC a été autorisée à réaliser des travaux portant sur l'entrepôt, à savoir l'extension d'une plateforme sous températures dirigées, l'extension du quai réfrigéré existant et la construction de bâtiments de stockage, de locaux techniques et de bureaux, portant la superficie totale de l'entrepôt à 9.782 m² au lieu des 4.990 m² antérieurs.

La Commune a par la suite informé la SNC de sa volonté de créer, en coordination avec la Communauté de Communes, une aire de retournement destinée à fluidifier la circulation des poids-lourds manœuvrant entre la voie publique et l'entrepôt, mais pour réaliser les travaux il est nécessaire que la Commune soit propriétaire de l'emprise foncière correspondante.

En conséquence, la SNC et la Commune s'engagent à procéder à un échange de parcelles comme suit :

- la SNC s'engage à céder à la Commune une partie des parcelles cadastrées section 59 n° 0298, 0328 et 0329, à hauteur d'une superficie respective de 28 m², 257 m² et 280 m².
- en échange de quoi la Commune s'engage à céder à la SNC une partie de la parcelle cadastrée section 59 n° 0299, à hauteur d'une superficie de 78 m², moyennant une soulte par rapport à la différence des 4,87 ares qui résulte de l'échange foncier.

La SNC prendra en charge les frais d'arpentage du géomètre, outre une éventuelle TVA qui serait à appliquer du fait de la cession de la parcelle de la Commune à son bénéfice.

La Commune prendra en charge les frais de notaire en rapport à l'échange foncier, outre une éventuelle TVA qui serait à appliquer du fait de la cession des parcelles de la SNC à son bénéfice.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'échange foncier susmentionné avec la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE.
- de valider un prix de vente à 2 500 € HT l'are, soit un montant total de 12 175 € HT que la Commune devra verser à la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE par rapport à la différence des 4,87 ares qui résultent de l'échange foncier, outre toute TVA à devoir par l'une ou l'autre des parties du fait de l'opération d'échange.

Rythmes scolaires : maintien de la demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours

Depuis 2013 la semaine est normalement organisée sur neuf demi-journées du lundi au vendredi dans les écoles primaires françaises, mais le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques a laissé la possibilité aux communes de prendre une délibération pour demander l'instauration de semaines sur 4 jours, ce qui est le cas à Burnhaupt-le-Bas suite à décision du conseil municipal en date du 29 janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours restera en vigueur à l'école Lune et Fontaine de Burnhaupt-le-Bas.

Vente foncière dans la rue de la Mairie

La SCI MURCEMA, domiciliée 7 place des Alliés à Masevaux-Niederbruck (68290) et gérée par M. Maxime SOTHER, souhaite acheter à la commune une micro-parcelle de 2 ca, cadastrée section 54 n° 0317 et située rue de la Mairie au niveau du lotissement que la SCI vient de construire.

Pour cette vente, la SCI MURCEMA propose un prix de 360 € HT, soit 180 € le mètre carré (prix d'un terrain constructible), les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre à la SCI MURCEMA la parcelle cadastrée section 54 n° 0317 d'une superficie de 2 m² au prix de 360 € HT.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021. Les Communautés de Communes peuvent, si elles le souhaitent, se saisir de cette compétence. Ainsi, suite à délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en date du 24 février 2021, il est proposé d'ajouter la compétence suivante dans ses statuts :

« Organisation de la mobilité, à l'exception des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Grand Est assure actuellement dans le ressort de son périmètre ».

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 AVRIL 2021

ONF : approbation du « Programme d'actions 2021 »

L'Office National des Forêts (ONF) propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2021 :

- Travaux de maintenance parcellaire pour 460 € HT en parcelles 18, 24 et 25.
- Travaux de plantation et régénération pour 2 260 € HT : préparation du sol en parcelle 7 avec création de 150 placeaux avant plantation en 2022 et entretien des protections contre le gibier en parcelles 8, 9 et 10.
- Travaux sylvicoles pour 2 510 € HT : nettoyage de régénération en parcelles 5 et 24 ; intervention en futaie irrégulière en parcelles 14, 15 et 17 ; dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage en parcelles 8 et 9.
- Travaux cynégétiques pour 120 € HT : création d'enclos témoin cynégétique en parcelle 8.
- Travaux d'infrastructure pour 3 400 € HT : travaux d'entretien de chemins dans diverses parcelles ; création de place de retournement en parcelle 9 ; entretien des passages busés en parcelle 6.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier en parcelle 1 pour 450 € HT : enlèvement des protections individuelles.
- Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 400 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le Programme d'actions 2021 proposé par l'ONF.

ONF : approbation de « l'État d'Assiette des Coupes 2022 »

L'Office National des Forêts (ONF) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours (2021) afin que les arbres soient coupés l'année suivante (2022). Pour le martelage, chaque parcelle est classée en différents groupes selon ses caractéristiques physiques : « régénération », « amélioration » et « irrégulier ». En 2021, l'ONF propose de marteler les parcelles suivantes :

- parcelle 10 – 9,78 ares (régénération)
- parcelle 18 – 6,99 ares (amélioration)
- parcelle 24 – 3,22 ares (irrégulier)
- parcelle 25 – 2,81 ares (irrégulier)
- parcelle 9 b – 6,97 ares (amélioration)
- parcelle 9 a – 4,83 ares (régénération).

Selon le programme de l'aménagement forestier 2007-2026 de Burnhaupt-le-Bas, les parcelles 5 et 15 auraient dû être martelées cette année mais il est proposé de reporter l'opération car de nombreux arbres sont tombés naturellement à cause des conditions climatiques des derniers mois. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette des coupes 2022 proposé par l'ONF.

CONSEIL MUNICIPAL

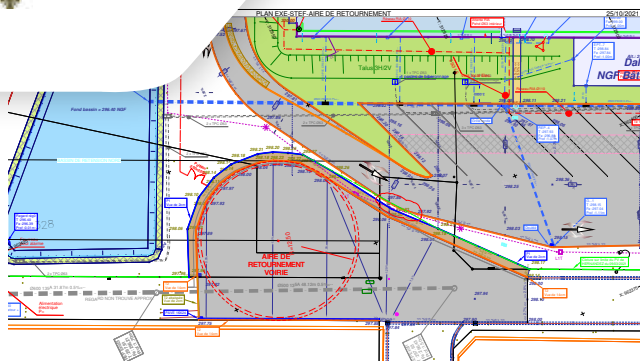


Signature d'une convention de financement pour la création d'une aire de retournement Avenue de l'Europe (Zone d'Activités)

Suite aux conséquents travaux d'agrandissement de l'entreprise STEF dans la Zone d'Activités et du fait du nombre croissant de camions qui circulent à cet endroit, la municipalité souhaite aménager une aire de retournement au bout de l'avenue de l'Europe afin de faciliter la circulation. Lors du précédent conseil municipal en date du 23 mars 2021 l'assemblée délibérante avait validé un échange foncier entre la commune et l'entreprise afin d'avoir la maîtrise foncière pour le futur ouvrage. Il convient désormais de valider une convention de participation financière entre la Commune, la Communauté de Communes et l'entreprise afin de valider le financement de l'opération.

Les principales dispositions de cette convention sont :

- Les signataires : la Commune, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE (société du groupe STEF).
- Les travaux envisagés : création d'une aire de retournement dans l'avenue de l'Europe pour un montant de 86 000 € HT, soit 103 200 € TTC.
- Financement : les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, propriétaire de l'avenue de l'Europe. Celle-ci paiera les entreprises en direct. La Communauté de Communes versera une participation de 50 000 € à la Commune, tandis que l'entreprise SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE versera une participation de 30 000 €, le reste des dépenses étant à la charge de la Commune.
- Modalité d'exécution des travaux : la Commune et la SNC définiront d'un commun accord le calendrier des travaux et les modalités de leur exécution. Préalablement à la réception des travaux, la Commune invitera la SNC à une visite d'état des lieux et notifiera le cas échéant à l'entreprise ayant réalisé les travaux les réserves formulées par la SNC ou son représentant, afin que ces réserves soient levées avant la réception ou, à défaut, mentionnées dans le procès-verbal de réception des travaux.
- Modalité de la participation financière : pour le recouvrement des sommes dues auprès de la SNC et de la Communauté de Communes, la Commune émettra à l'attention de celles-ci un titre de recettes assorti de la copie des factures des entreprises faisant état du coût définitif des travaux. La participation financière aux travaux par la SNC ne sera exigible qu'à compter de l'achèvement des travaux. Cet achèvement sera matérialisé par le procès-verbal de réception des travaux dont une copie sera remise à la SNC par la Commune, préalablement à l'émission du titre de recettes.
- Toutes modifications éventuelles des termes de la convention devront impérativement faire l'objet d'avenants écrits.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la convention de financement entre la Commune, la Communauté de Communes et la société SNC BURNHAUPT LES MULHOUSE pour la création d'une aire de retournement dans l'avenue de l'Europe selon les modalités précitées.

Budget annexe «CCAS»: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente le déroulement des votes budgétaires en rappelant que le compte administratif retrace les écritures comptables effectuées par la mairie au cours de l'exercice passé, que le compte de gestion reprend les écritures comptables de la Trésorerie de Masevaux-Niederbruck, et que les deux documents doivent parfaitement coïncider en tout point de vue.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe «CCAS» qui s'établit ainsi:

▪ Résultat de l'exercice 2020	
pour la section de fonctionnement:	+ 125,00 €
▪ Résultat de l'exercice 2020	
pour la section d'investissement:	0 €
▪ Résultat reporté de l'exercice 2019:	2 960,22 €

Le résultat global de clôture 2020 est le suivant: + 3085,22 €.

Le Conseil Municipal examine ensuite le compte de gestion 2020 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe «CCAS»: affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 3 085,22 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget annexe «CCAS» 2021.



Vote du budget annexe «CCAS» 2021

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, il est présenté à l'assemblée un budget annexe 2021 équilibré en section d'investissement à 0 € et en section de fonctionnement à 4 135,22 €.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Forêt»: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

L'assemblée délibérante examine le compte administratif 2020 du budget annexe «Forêt» qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées:	151 118,85 €
Dépenses nettes réalisées:	255 171,30 €
Résultat de fonctionnement:	- 104 452,45 €

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'investissement:

Recettes encaissées:	0 €
Dépenses réalisées:	2 977,40 €
Résultat d'investissement:	- 2 977,40 €

Le résultat reporté de l'exercice 2019:

Résultat de fonctionnement:	181 691,26 €
Résultat d'investissement:	6 742,78 €
Affectation du résultat:	0 €

Le résultat global de clôture 2020 est le suivant:

Résultat de clôture en fonctionnement:	77 238,81 €
Résultat de clôture en investissement:	3 765,38 €
Résultat de clôture 2020:	+ 81 004,19 €

Le Conseil Municipal examine ensuite le compte de gestion 2020 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe «Forêt»: affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 77 238,81 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget annexe «Forêt» 2021.

Vote du budget annexe «Forêt» 2021

Pour le budget annexe «Forêt», il est présenté à l'assemblée un budget 2021 équilibré en section d'investissement à 3 765,38 € et en section de fonctionnement à 175 238,81 €.

Budget Principal: approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Pour le Budget Principal, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées:	1 434 067,69 €
Dépenses nettes réalisées:	948 245,13 €
Résultat de fonctionnement:	+ 485 822,56 €

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'investissement :

Recettes encaissées :	577 017,58 €
Dépenses réalisées :	850 235,69 €
Résultat d'investissement :	- 273 218,11 €

Le résultat reporté de l'exercice 2019 :

Résultat de fonctionnement :	266 394,18 €
Résultat d'investissement :	- 63 369,96 €
Affectation du résultat :	266 394,18 €

Le résultat global de clôture 2020 est le suivant :

Résultat de clôture en fonctionnement :	485 822,56 €
Résultat de clôture en investissement :	- 336 588,07 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 149 234,49 €

Le Conseil Municipal examine ensuite le compte de gestion 2020 qui correspond en tout point aux écritures relatées dans le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

Budget Principal : affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 485 822,56 € au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – qui fera l'objet d'un titre de recette en investissement au Budget Principal 2021.

Impôts locaux : vote des taux 2021

Depuis quelques années la fiscalité directe locale connaît de nombreuses réformes :

- Désormais les Communes ne votent plus que 2 taux : un pour la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » et un pour la « Taxe foncière sur les propriétés non bâties ».
- Depuis le passage à la « Fiscalité Professionnelle Unique » le 1^{er} janvier 2018, le taux de la « Cotisation Foncière des Entreprises » est décidé au niveau de l'intercommunalité. Ces recettes sont perçues par la Communauté de Communes puis reversées à la Commune.
- 80% des foyers fiscaux ne paient plus de « Taxe d'habitation » sur leur résidence principale depuis 2020. Les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023. Le produit de la taxe d'habitation acquitté par ces redevables en 2021 et en 2022 est perçu par l'État.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Communes ne perçoivent plus le produit de la « Taxe d'habitation » sur les résidences principales. Pour combler ce manque à gagner qui représente 15,3 milliards d'euros à l'échelle nationale, l'État s'est engagé à compenser les collectivités locales « à l'euro près ». Pour cela, les Communes perçoivent désormais la part départementale de la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » ainsi qu'une fraction de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. C'est la raison pour laquelle le taux de la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » à Burnhaupt-le-Bas est désormais de 24,05% (il comprend la part communale + la part départementale).

Outre ces nombreuses réformes qui complexifient et déstabilisent les visions à long terme de la tenue des budgets locaux et de la fiscalité directe locale, la municipalité estime qu'il

est naturellement malvenu d'augmenter les impôts et la pression fiscale sur les citoyens en cette période très difficile de crise sanitaire et de pandémie mondiale. Par conséquent aucune hausse des taux d'imposition ne sera proposée en 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déterminer les taux pour 2021 de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : taux de 24.05 % pour une base prévisionnelle de 1 955 000 € et un produit attendu de 470 178 €.
- Taxe foncière sur le non bâti : taux de 55.07 % pour une base prévisionnelle de 48 300 € et un produit attendu de 26 599 €.

Attribution des subventions communales 2021

Sur proposition de la Commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	Soutien annuel (20 € x 33 sapeurs-pompiers actifs)	660.00 €
Amicale des donateurs de sang	Soutien annuel	250.00 €
Association des arboriculteurs	Participation acquisition outils (scie, tondeuse, manche télescopique...)	250.00 €
Bibliothèque La Bulle	1,60 € x 1874 habitants	2 998.00 €
Chorale Sts Pierre et Paul	Participation acquisition matériel rangement	800.00 €
Ecole de musique Doll'Air	65 € x 11 élèves (idem Conseil Départ.)	715.00 €
Ecole de musique Doll'Air	Participation acquisition instruments de musique (2 clarinettes et percussions)	750.00 €
Projets Ecole Lune et Fontaine	Diverses sorties et activités scolaires	3 754.00 € *
TOTAL		10 177.00 €

* Le montant alloué à l'école dépendra des sorties et activités réellement effectuées (beaucoup d'annulations en raison de l'épidémie de Covid-19).

Pour percevoir des subventions communales, les associations doivent être à jour d'assurances, de statuts et proposer un projet pour l'exercice en cours. Les autres frais de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte dans ces subventions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les subventions énumérées ci-dessus. Ces dépenses seront inscrites au budget principal 2021 à l'article 6574.



Vote du Budget Principal 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Principal 2021 suivant:

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 303 669,00€	1 303 669,00€
Section d'investissement	1 069 414,83€	1 069 414,83€
TOTAL	2 373 083,83€	2 373 083,83€

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

Avenants relatifs au marché public de rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul

Dans le cadre du marché public relatif à la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul, cinq avenants sont proposés à l'assemblée:

- Avenant n° 1 du lot 3 « Charpente bois »: Nouveau montant du lot 3: 7 855,68€ TTC.
- Avenant n° 1 du lot 5 « Carrelage »: remise en état de l'ensemble des marches en grès rouge et nettoyage des plinthes. Nouveau montant du lot 5: 28 191,18€ TTC.
- Avenant n° 1 du lot 9 « Électricité BT CF »: divers travaux supplémentaires par rapport à l'alimentation électrique, par rapport à l'éclairage et par rapport à l'alarme incendie. Nouveau montant du lot 9: 136 090,28€ TTC.
- Avenant n° 1 du lot 10 « Chauffage électrique »: mise en place de câbles spécifiques pour la gestion du chauffage; fourniture et pose d'un module de chauffage complémentaire de 30 KW encastré dans le sol. Nouveau montant du lot 10: 143 473,00€ TTC.
- Avenant n° 2 du lot 7 « Peinture »: fourniture et pose de 3 rosaces; remise en état des plafonds de l'entrée de la chapelle et de l'escalier qui mène à l'orgue. Nouveau montant du lot 7: 210 676,20€ TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les avenants susmentionnés dans le cadre de la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul.

Avenant relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul

Considérant l'ensemble des avenants présentés depuis le début de l'opération, le montant global de la rénovation intérieure de l'église est passé de 613 471€ HT (727 407,60€ TTC) à 663 394,69€ HT (786 908,03€ TTC).

Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre étant de 10,5% pour ce marché, le coût global de la maîtrise d'œuvre passe de 51 114€ HT à 69 656,44€ HT (83 587,73€ TTC).

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 3 voix contre d'approuver l'avenant relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul.

Dénomination de voies publiques

Depuis l'avènement du tout numérique, la mairie est régulièrement confrontée à des problèmes d'adresse car certains bâtiments n'ont jamais eu d'adresse réellement définie (par exemple: la chapelle Saint Wendelin ou l'église Saints Pierre et Paul), or de nos jours les grands groupes de télécommunications et d'énergie en particulier utilisent des logiciels où ils ont besoin d'indiquer et de renseigner des adresses exactes.

Ainsi, il est proposé de nommer:

- la RD 166: « route de Heimsbrunn ».
- le tronçon de la RD 26 où se situe la ferme NEFF devient la « rue de Gildwiller » (en prolongement de l'actuelle rue de Gildwiller).
- le tronçon de la RD 103 où se situe l'entreprise MUTZ devient la « rue de Balschwiller » (en prolongement de l'actuelle rue de Balschwiller).
- Pour le pépiniériste « Les jardins de Burnhaupt », il est proposé de nommer son chemin d'accès perpendiculaire à la RD 466 « chemin des Pâtures ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les adresses et dénominations de voies publiques susmentionnées.

Demande de subvention communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 044€ à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-Bas pour la prise en charge des cotisations sociales dues à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers (36€ x 29 membres actifs). Ces cotisations servent à couvrir le personnel actif du Centre de Secours, ainsi que tous les membres de l'amicale pour l'ensemble des actions associatives menées durant l'année.

Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour le financement de l'opération « sacs de course en toile »

La municipalité souhaite offrir un sac de course en toile à chaque foyer de la commune afin de promouvoir le marché des producteurs locaux, le « Schnoga Fritig Markt », et pour trouver une alternative aux agendas en papier jusqu'alors distribués à la population une fois par an mais qui sont désormais un peu désuets.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs suivants pour la participation financière des entreprises à l'opération «un sac de course en toile» :

- 90 € pour un logo sur une face du sac
- 180 € pour un logo sur les deux faces du sac.

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Motion de soutien à la Fédération des Communes Forestières de France

La Fédération Française des Communes Forestières a lancé un appel aux conseils municipaux pour prendre une motion contre la proposition du gouvernement qui envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. La Fédération s'insurge également contre la suppression de 500 emplois à temps plein à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières.
- d'exiger la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.
- de demander une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises.
- de demander un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Consultation relative au Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Monsieur le Maire expose que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour la période 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. Ce document est élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin-Meuse par le Préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations, or le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace soulève plusieurs problèmes :

- le PGRI impose un classement des zones arrières digues inacceptable en classant ces zones en aléa très fort sur une distance égale à 100 fois la hauteur d'eau arrière digue pour prendre en compte le risque de rupture, alors qu'après étude détaillée les PPRI du Haut-Rhin avaient retenu 10 mètres. Cette valeur forfaitaire est totalement disproportionnée et n'a aucun fondement scientifique, tous les calculs ainsi que l'expérience des gestionnaires de digues, en particulier le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace, démontrant que cette distance est nettement surestimée.
- le PGRI prévoit d'étendre les dispositions du décret PPRI à l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations, y compris les aménagements hydrauliques plus communément appelés «bassins de rétention» alors même que le décret PPRI ne traite pas de ces ouvrages, ce qui conduirait là aussi à des valeurs disproportionnées et irréalistes.

- Au-delà de cette zone arrière digue, les zones protégées par des digues restent considérées comme inondables, ce qui est contraire aux définitions même de ces aménagements (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques) données aux articles R562-13 et R562-18 du Code de l'environnement qui précisent que ces ouvrages assurent «la protection d'une zone exposée au risque inondation» ou «diminuent l'exposition d'un territoire au risque d'inondation». Ainsi, une zone protégée par une digue sera finalement soumise à des règles plus sévères qu'en l'absence d'aménagement, alors même que ces derniers sont dimensionnés pour la crue de référence et autorisés.

- un simple porté à connaissance tel qu'évoqué dans le PGRI ne permettra pas de différencier les zones d'aléa faible des zones d'aléa très fort, ce qui conduira les services de l'État à exiger que les porteurs de SCOT, PLUi ou PLU fournissent des études hydrauliques détaillées. Les communes se substitueront donc à l'État chargé de réaliser les PPRI, ce qui est inacceptable.

- il est constaté que les syndicats mixtes gérant les cours d'eau haut-rhinois, bien qu'ils couvrent l'ensemble du territoire, n'apparaissent pas sur les cartes du document.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet, l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'État dans le cadre de la réalisation des PPRI, et non à la charge des collectivités. Cette disposition, qui ne s'applique nulle part ailleurs en France doit être retirée du texte.

- de s'opposer à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues.

- de s'opposer au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, il ne reflète pas le risque réel et il est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut-Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

- de constater que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivières haut-rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

- d'émettre un avis défavorable au projet de PGRI du bassin Rhin-Meuse 2022-2027.



SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

Concours « Maisons fleuries 2021 »

La commission communale « Animations – Vie citoyenne », accompagnée de professionnels, s'est réunie le 21 août 2021 pour faire le tour habituel de la commune afin d'identifier les lauréats du concours « Maisons fleuries ».

Valeurs des prix: 150 € le 1^{er}, 125 € le 2nd, 75 € le 3^e, 60 € le 4^e et 45 € le 5^e. Des bons d'achat de 25 € (15 € de la commune, abondés de 10 € par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 15 premiers de chaque catégorie.

Décision à l'unanimité d'attribuer les prix et bons d'achats aux gagnants du concours des maisons fleuries 2021 selon le vote de la commission et la décision du jury, de reconduire le principe des bons d'achat mentionné ci-dessus.

Concours « Œil de Lynx 2021 »

Chaque année, les Burnhauptois sont invités à participer au concours « Œil de Lynx ». Ce jeu d'observation qui se trouve dans le bulletin municipal annuel consiste à retrouver douze objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo. Une fois les réponses obtenues, un tirage au sort est effectué pour départager les gagnants. Chacun recevra un bon d'achat de 20 € valable à l'espace Culture de l'Hyper U à Burnhaupt-le-Haut. Décision à l'unanimité.

Avis relatif à la réalisation du bassin de rétention du Blingen à Burnhaupt-le-Bas dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale

Depuis plusieurs années la mairie de Burnhaupt-le-Bas, le Syndicat Mixte de la Doller (ou Syndicat des Rivières de Haute-Alsace) et la société APRR envisagent de créer un bassin de rétention de 70 000 mètres cubes le long de l'autoroute A36 pour protéger la commune et l'autoroute des inondations et des crues centennales.



Suite au dépôt d'une demande d'autorisation environnementale par le Syndicat Mixte de la Doller, maître d'ouvrage du projet, une consultation du public a été organisée du 2 au 31 août 2021 et l'avis du conseil municipal est demandé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de réalisation d'un bassin de rétention le long de l'autoroute A36.

Attribution des subventions pour les « Ateliers d'Été 2021 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été » qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2021, il est proposé d'accorder une subvention de 25 € aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée a minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4 € de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25 €.

À l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25 € de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée.

En outre, pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder et de verser les subventions suivantes aux différentes associations qui ont participé aux Ateliers d'été 2021 pour un montant total de 628 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du BP 2021:

	Association	Inscrits	Recettes	Subvention
1	ASBB	16	96 €	150 €
2	BON TEMPS	33	125 €	153 €
3	LA BULLE	6	12 €	25 €
4	HDGB	16	64 €	100 €
5	AMICALE DES POMPIERS	14	28 €	50 €
6	GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT	5	10 €	50 €
7	ASSOCIATION DE PÊCHE	24	48 €	100 €
	TOTAL			628 €

Demande de subvention FEADER au titre du « programme de développement rural Alsace 2014-2022: service de base et rénovation des villages dans les zones rurales »

Conformément au programme politique annoncé par l'équipe municipale en place pour le mandat 2020-2026, la municipalité souhaite redynamiser l'attractivité de la commune à travers l'offre de loisirs et l'installation d'équipements destinés au bien-être des habitants.

- Premier projet: Équipements de loisirs:
 - Place Mistral: installation d'une balançoire, d'un jeu «hippo» sur ressorts et de deux bancs.
 - Rue Maurice Ravel: installation d'une aire de jeux comprenant un ensemble «pick-up toboggan», un trèfle sur ressort, une corbeille à déchets et deux bancs.
 - Arboretum: installation d'une balançoire et d'un banc.
 L'entreprise sélectionnée est HUSSON et le montant total des dépenses s'élève à 34 936,15 € HT, soit 41 923,38 € TTC.

- Second projet: Redynamisation du «sentier des Bunkers»:
 - Conception, fabrication et mise en place de panneaux d'informations ou pédagogiques tout au long du parcours, avec sur chaque panneau un flash code qui permettra de visualiser une vidéo explicative sur la vie des soldats pendant la Première Guerre Mondiale; l'objectif étant également de proposer des vidéos bilingues, français-allemand, afin de satisfaire le public transfrontalier qui fréquente régulièrement ce sentier.

Les entreprises CACTUS (pour la conception), ÉMAILLERIE RHÉNANE (pour la fabrication) et INOTECHNA (pour la pose) ont été sélectionnées et le montant total des dépenses s'élève à 36 799,55 € HT, soit 44 159,46 € TTC.

L'Union Européenne, via le programme FEADER, offre la possibilité de subventionner ces projets à hauteur de 70% des dépenses hors taxes. Il est ainsi proposé de solliciter le fonds européen pour les subventions suivantes:

- Pour les équipements de loisirs: 70% de 34 936,15 € = 24 455,30 € de subvention (reste à charge pour la Commune: 10 480,85 €).
- Pour la redynamisation du «sentier des Bunkers»: 70% de 36 799,55 € = 25 769,68 € de subvention (reste à charge pour la Commune: 11 029,87 €).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER et d'approuver les deux plans de financement susmentionnés pour l'installation d'équipements de loisirs et pour la redynamisation du «sentier des Bunkers».

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

ONF: approbation de «l'État d'Assiette des Coupes 2023»

L'Office National des Forêts (ONF) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un «état d'assiette des coupes» qui permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours (2022) afin que les arbres soient coupés l'année suivante (2023). Pour le martelage, chaque parcelle est classée en différents groupes selon ses caractéristiques physiques: «régénération», «amélioration» et «irrégulier». Pour 2022, l'ONF propose de marteler les parcelles suivantes:

- parcelle 3 – 12,73 ares (amélioration)
- parcelle 14 – 12,58 ares (régénération)
- parcelle 20 – 4,98 ares (irrégulier)
- parcelle 15 – 6,79 ares (amélioration)
- parcelle 19 – 6,27 ares (irrégulier)
- parcelle 21 – 4,23 ares (irrégulier)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette des coupes 2023 proposé par l'Office National des Forêts.

ONF: approbation de «l'état prévisionnel des coupes 2022»

L'état prévisionnel des coupes du programme des travaux d'exploitation 2022 proposé par l'Office National des Forêts est le suivant: coupes de 756 m³ de bois d'œuvre, 529 m³ de bois d'industrie, 312 m³ de bois de chauffage et 342 m³ de volumes non façonnés, soit un volume total de 1 939 m³ dont la recette des ventes est estimée à 79 880 € HT.

Les bois coupés des parcelles 17, 18, 24 et 25 sont des frênes qui dépérissent à cause de la chalarose et ceux des parcelles 9, 10 et 11 sont des hêtres qui dépérissent en raison des changements climatiques.

Sur les 79 880 € HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 48 969 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune en 2022, sera de l'ordre de 30 911 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 – Demande de subvention communale

Le Ping Pong Club de Guewenheim a adressé une demande de subvention à la mairie. Après deux saisons perturbées par la crise sanitaire, le club compte une soixantaine de membres dont 25 jeunes de moins de 18 ans (6 habitent à Burnhaupt-le-Bas).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200 € au Ping Pong Club de Guewenheim. Cette subvention sera imputée à l'article 6574 du Budget Principal 2021.

Mutualisation d'un broyeur – convention de partenariat avec l'association «Actions Citoyennes pour une Consommation Écologique et Solidaire» (ACCES)

L'assemblée délibérante est informée de la possibilité de faire profiter les habitants de Burnhaupt-le-Haut et de Burnhaupt-le-Bas d'un service de mise à disposition d'un broyeur, le principe étant son achat par l'association «Actions Citoyennes pour une Consommation Écologique et Solidaire» (ACCES), avec un engagement des deux communes de participer financièrement à cette acquisition par le versement d'une subvention.

Au-delà du service apporté à la population, plusieurs objectifs sont recherchés: la réduction de la production de déchets verts, la sensibilisation à un bon usage du broyat afin de réduire l'usage des pesticides, l'apport d'engrais, l'arrosage, et enfin l'obtention d'un compost de meilleur qualité.

Une réflexion a été engagée avec la commune de Burnhaupt-le-Haut avec pour objectif de faire l'acquisition d'un seul broyeur pour les deux communes. Monsieur Thierry ZIEGLER, conseiller municipal de Burnhaupt-le-Haut, s'est porté volontaire pour s'occuper de la gestion/mise à disposition du



broyeur auprès de la population des deux communes. Il sera secondé en cas de besoin par Monsieur Cédric DESSAUNET, conseiller municipal de Burnhaupt-le-Bas.

Le broyeur proposé est un broyeur électrique, plus facilement transportable, de l'entreprise Motoculture Jean à Cernay pour un montant de 1 492,01 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'aide à l'acquisition d'un broyeur par l'association ACCES. Ce broyeur sera ensuite proposé à la location pour les habitants de Burnhaupt-le-Haut et de Burnhaupt-le-Bas (10 € la demi-journée ou 5 € pour les membres de l'association ACCES).
- de verser une subvention d'un montant de 40% du coût TTC du broyeur à l'association ACCES, soit une subvention de 596,80 € (Budget Principal 2021).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association ACCES.

Approbation de la participation communale au projet de création du lotissement « Kleinfeld »

Plusieurs propriétaires fonciers du lieudit « Kleinfeld » se sont mis d'accord pour créer un lotissement et vendre leurs parcelles au promoteur « Terre & Développement » de Lutterbach au prix de 5 000 € l'are. La commune possède également plusieurs parcelles dans ce secteur sur une superficie totale de 42 ares. Il convient désormais de décider de la participation de la mairie à ce projet.

De façon générale, plusieurs options sont possibles :

- Option 1 : la mairie vend toutes ces parcelles à « Terre & Développement » au même tarif que les particuliers, à savoir 5 000 € l'are.
- Option 2 : la mairie fait une dation avec un ratio de 1 sur 3,5 (exemple : un propriétaire apporte 10 ares de terrain dans le pot commun et en échange il récupère un terrain de 2,86 ares entièrement viabilisé et raccordé aux réseaux).
- Option 3 : la mairie ne participe pas au projet.
- Option 4 : la mairie demande un compromis entre vente et dation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir l'option 4 et de demander un mix entre vente et dation avec les exigences suivantes :

- il est impératif de préserver un chemin d'accès aux ateliers du service technique avec une profondeur suffisante pour pouvoir manœuvrer facilement avec les véhicules.
- il est nécessaire de régler au préalable le problème d'indivision et de successions non réglées sur une parcelle comprise dans l'emprise du futur lotissement.

- au niveau financier pour la mairie, il doit s'agir d'une « opération blanche », c'est-à-dire que cela ne doit rien lui coûter, ou d'une opération où la collectivité perçoit des bénéfices.
- la municipalité souhaite conserver l'entière propriété de la majeure partie de la parcelle cadastrée section 3 n° 0143, d'une superficie de 27,67 ares, achetée en 2016 à Mme Marie-Louise SENDER.
- le sentier piéton qui relie la rue Principale à la rue de Cernay doit être préservé dans la mesure du possible, même s'il faudra le traverser et créer une deuxième entrée du lotissement côté rue de Cernay (il n'est pas possible de faire une impasse de plus de 100 mètres).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de participer au projet de création d'un nouveau lotissement au lieudit « Kleinfeld », avec le promoteur « Terre & Développement ».
- de demander un mix entre vente et dation par rapport aux 42 ares qui appartiennent à la commune, en tenant compte des différentes conditions susmentionnées.

Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul : avenant n° 1 du lot 6 – menuiserie bois

Dans le cadre du marché public relatif à la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul, et en raison de certaines prestations finalement non nécessaires, un avenant négatif est proposé pour le lot 6 – menuiserie bois – attribué à l'entreprise JB BITSCH SAS : - 1 470,90 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant susmentionné. Le montant du marché du lot 6 passe de 95 024,80 € HT (114 029,76 € TTC) à 93 553,90 € HT (112 264,68 € TTC).



SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

Fixation du tarif du bois d'affouage 2022

En 2019 le prix du stère de bois était passé de 49 € à 50 €. Comme il n'y a pas de raison particulière d'augmenter ce tarif, il est proposé de le reconduire à l'identique : 50 € le stère, soit 200 € la corde qui représente 4 stères de bois.

Adopté à l'unanimité.

Fixation des tarifs des régies communales 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité valider les tarifs 2022 suivants pour les différentes régies communales :

Régie « Photocopies » :

	Noir	Couleur
Simple	0.15 €	0.20 €
Recto Verso	0.30 €	0.40 €
De 5 à 99 feuilles	0.10 €	0.15 €
De 5 à 99 feuilles recto verso	0.25 €	0.35 €
100 feuilles et plus	0.08 €	0.13 €
100 feuilles et plus recto verso	0.15 €	0.25 €
A3	0.30 €	0.40 €
A3 recto verso	0.60 €	0.80 €

**Régie pour la vente du livre « Autour du Burn » :**

L'ouvrage est proposé à la vente au public en mairie au prix de 37 € TTC l'unité.

Régie pour la vente du DVD « Burnhaupt : sur la ligne de front entre bunkers et tranchées » :

Le DVD est proposé à la vente au public en mairie au prix de 10 € TTC l'unité.

Régie pour l'encaissement des « droits de place » :

- Plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. Pour cela, ils doivent s'acquitter d'un droit de place qui est de 12 € la journée, plus 5 € supplémentaires (soit 17 € la journée) s'il y a utilisation de l'électricité d'un bâtiment communal. À noter : les deux premiers mois sont offerts pour les commerçants ambulants permanents et nouvellement installés dans la commune.
- Pour les stands du marché des producteurs locaux (« Schnoga Fritig Markt ») la redevance est fixée à 3 € par jour de présence au marché.

UNE NOUVELLE AGENT ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE

Bienvenue!

Virginie SEILER

Depuis le 1^{er} septembre la commune accueille une nouvelle agent administrative à temps plein, Virginie SEILER, titulaire d'une licence en sociologie et d'un BTS en secrétariat de Direction Bilingue.



Virginie n'est pas étrangère dans le milieu puisqu'elle travaille en mairie depuis 12 ans.

Elle a en charge :

- Accueil physique et téléphonique des administrés,
- Urbanisme : en lien avec Auguste BURNER, adjoint au maire, réception, gestion et suivi des dossiers. Contacts permanents avec le service instructeur pour l'instruction des dossiers, les notaires pour la vente de terrains, de maisons...
- Tâches administratives courantes : facturation des ordures ménagères, location des salles, rédaction des arrêtés (circulation, chiens dangereux, débits de boissons...), convocations aux commissions...
- CCAS : en lien avec Céline CHARPENTIER, adjointe au maire, rédaction des comptes rendus, établissement des procès-verbaux...
- Ecole : gestion des demandes de dérogation scolaire, des inscriptions ...

« Ce que j'apprécie dans ce métier c'est la diversité des missions, des tâches, des relations avec les administrés, les élus. C'est un métier qui nécessite de la polyvalence, de l'autonomie, de la diplomatie et une grande capacité d'écoute ».



Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

Nouveau périscolaire

La démolition de l'ensemble immobilier du 12 rue des fleurs a commencé fin novembre.

Le terrain sera ensuite mis à disposition par la commune de Burnhaupt-le-Bas à la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach qui y érigera un nouvel accueil périscolaire. Travaux prévus en 2022-2023 !



Pendant la durée des travaux l'accès au gassala (sentier) adjacent sera fermé lors de certaines phases.





Travaux échangeurs A36 / RD83

A partir du printemps 2022 et jusqu'au début 2023, des travaux auront lieu au niveau des échangeurs A36/RD83 afin d'améliorer l'accessibilité du Sundgau à l'A36 et à l'agglomération Mulhousienne mais aussi pour sécuriser l'échangeur nord de l'A36. Une aire de covoiturage sera également créée. Pendant la durée des travaux, le trafic routier risque d'être fortement perturbé.





L'église Saints Pierre et Paul

Les travaux

Rénovation intérieure (2600 m² de surface renovée)

Déroulement de chantier et imprévus

La nature même d'un chantier de rénovation pour un bâtiment patrimonial l'expose à des imprévus qui ne peuvent être identifiés qu'à l'occasion du chantier lui-même.

Ce chantier a démarré en janvier 2019 et se décompose en **3 phases** :

Phase 1

Préparation-démontage

Phase 2

Travaux électriques,
chauffage et peinture

Phase 3

Remise en place des bancs,
mobilier liturgique et
nettoyage.



Phase 1

Après plusieurs mois de préparation, le chantier démarre par le démontage des bancs, orgue de chœur, banc de communion, réalisé par le service technique municipal et évacué par des bénévoles lors de la journée citoyenne.

A l'extérieur se prépare l'installation d'une base de vie, la pose du bungalow (vestiaire, réfectoire). Les grilles de chantier pour sécuriser l'accès au cimetière sont posées et la première réunion de chantier a lieu le 28 octobre 2019 en présence des entreprises.

Phase
1





L'église Saints Pierre et Paul

Les travaux

Phase 2

Les premières interventions ont porté sur la structure avec la dépose du conduit de cheminée dans les surcombles au-dessus du chœur.

Ce fut également l'occasion de sortir plusieurs mètres cubes de gravats accumulés par les précédents chantiers sur le plafond en plâtre de la nef et du chœur. On applique un traitement anticorrosion sur les éléments de la charpente.

Après dépose avec soins des carreaux ciment au sol de la nef et du chœur à l'endroit des futures stations de chauffage, le sol a été excavé sur près de 1 mètre de profondeur pour y loger le système de chauffage. Les carreaux récupérés ont ainsi été reposés en périphérie des grilles de chauffage.

Pour notre église le choix s'est porté sur un système de chauffage performant spécifiquement développé pour les églises. La destratification de l'air évite des écarts de température importants entre le sol et le plafond. Tout en travaillant avec des ventilateurs convecteurs encastrés au sol, 7 stations de chauffe ont été installées par la société MAHR de la ville d'Aachen en Allemagne, un spécialiste de chauffage d'église bien implanté en Suisse et en Autriche.

Les flux d'air sont très limités ce qui réduit sensiblement l'encrassement des murs et des plafonds, explique M. Jérôme Vetter, architecte.

Puis c'est au tour de la dépose du chemin de croix et des statues, appliques, lumière éternelle et grand lustre.

Parallèlement aux différentes phases du chantier, le mobilier a été restauré en fonction du déplacement des échafaudages.

Arrive le mois de mars 2020 et le premier confinement dû à la crise sanitaire de la Covid 19 et nous sommes contraints de suspendre le chantier par arrêté municipal. C'est seulement à partir de la mi-mai que le chantier redémarre doucement avec respect des gestes barrière et mesures d'hygiène. Des chapiteaux extérieurs émergent pour permettre un espace individuel aux entreprises.

Les vitraux ont également fait l'objet de réparations, de remplacement de certains verres, et des rigoles en plomb ont été posées au bas de chaque vitrail pour recueillir l'eau qui s'écoule le long de la baie (à la fois l'eau de condensation mais aussi des étanchéités défectueuses des joints en plomb).

Il s'en suit le démontage du grand orgue par un facteur d'orgue.

Le grand nettoyage de l'ensemble des surfaces à peindre commence pour enlever le badigeon, puis après l'encastrement des gaines dans les murs, les travaux de rebouchages et de reprise de plâtrerie continuent. A cette occasion, des champignons ont été trouvés sur deux solives dans les collatéraux en façade ouest : les pièces en bois ont été remplacés et les abords des champignons ont été traités.

L'ancien badigeon présent sur les murs et les voûtes a été soigneusement lessivé, puis les supports ont été préparés pour l'application d'un primaire à base d'actif projeté à l'aide d'un pistolet à peinture airless afin d'éviter les surépaisseurs sur les moulures.

Cette première couche de blanc ayant surtout pour objectif d'assurer la parfaite luminosité des teintes de peinture choisies par l'architecte.

Ce sont les peintures minérales que Jérôme Vetter a retenues pour redonner l'éclat d'origine à cette église.

Le choix des couleurs a été motivé par l'aspect « harmonieux » et lumineux qu'elles offrent entre elles et en tenant compte des couleurs présentes dans le bâtiment (sol, mobilier, pied de pilastre, orgue, les stalles, etc).

Puis les couleurs ont été appliquées au rouleau ou à la brosse.

Le choix des couleurs vu par notre architecte :

Les choix de coloration ne reposent pas sur une intuition de l'architecte mais bien sur une analyse factuelle des différents éléments mobiliers et immobiliers qui « composent » l'intérieur de l'église. Les éléments d'architecture (immobiliers) que sont les revêtements de sol (damier blanc – crème et noir pour la nef et gris et noir pour le chœur), les marches du chœur et la base des colonnes (enduit rouge teinté dans la masse) et des encadrements de porte en grès gris; auquel il faut ajouter les éléments mobiliers inamovibles (baptistère, autels, stalles, chaire, confessionnaux, sas latéraux, portes et orgue), forment le référent de couleurs et des matériaux permanents avec lesquels il faut interagir.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, on comprend la nécessité de ne pas multiplier les couleurs ajoutées.

Les murs et plus généralement l'ensemble des éléments verticaux doivent permettre au mobilier d'être mis en valeur : la teinte ocre permet de gérer à la fois le rapport aux revêtements de sols et au mobilier (bois naturel teinté et nuances grises). Elle contient une pointe d'oxyde rouge et de bleu marine.

Les pilastres qui doivent se détacher des murs et qui portent visuellement l'architecture, sont rosés (car leur base est rouge). La couleur contient également de l'ocre pour s'harmoniser avec les murs.

Enfin, les plafonds ne doivent pas écraser le volume. La coloration bleutée de l'intérieur des médaillons renvoie à la conception baroque de l'ouverture du plafond vers le ciel. Ce bleu contient une infime partie d'ocre et d'oxydes rouges qui lui permet de s'accorder parfaitement avec les autres couleurs.

La dernière couleur est un gris coloré (avec une pointe d'ocre) qui permet une transition entre les percées bleues du ciel et les murs: voûtes et voûtains et plafonds des collatéraux sont ainsi étagés dans un second plan de lecture.

L'ensemble des stucs et staffs est blanc.

Jérôme Vetter

Les pilastres et le maître autel est recouvert de bronzine et de feuilles d'or.

Sur l'arche triomphale on trouve à sa base du bleu et dans la partie supérieure un vert prononcé pour bien marquer l'entrée dans le chœur.

En effet pour les édifices patrimoniaux et religieux en particulier, M Vetter favorise toujours la peinture minérale, car la perméabilité à la vapeur d'eau est essentielle.

En parallèle le service technique s'attèle à la taille de l'emmarchement du baptistère tandis que le rafraîchissement de la sacristie continue par les entreprises.

A l'extérieur des lézardes ont été bouchées et une révision des enduits a permis de limiter les risques d'infiltration. La toiture est vérifiée et on y pose une chatière avec chicane.

Phase
2





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

L'église Saints Pierre et Paul

Les travaux

Phase
2







COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

L'église Saints Pierre et Paul

Les travaux

Phase
2



Phase 3

La rénovation complète de la distribution électrique a été effectuée et l'installation des lumières commence.

L'ensemble de ces dispositifs lumineux vise à mettre en valeur l'architecture intérieure de l'église en accentuant le mobilier liturgique de quelques éléments singuliers.

Après l'installation des projecteurs et autres luminaires, des scénarii lumineux ont permis des réglages précis de chaque source lumineuse pour répondre à différents moments de la liturgie ou à un accueil du public pour des concerts ou des expositions.

Une détection incendie dans les combles a été mise en place, ainsi que des blocs autonomes d'éclairage au droit de chaque sortie de secours.

On s'approche de la phase finale, les bancs dans la nef sont remis en place et un énorme travail de nettoyage minutieux débute.

Les appliques, lustre, lumière perpétuelle, mobilier liturgique sont nettoyés par les agents d'entretien et des bénévoles.

Il s'en suit plusieurs formations pour la programmation du chauffage, l'alarme incendie et l'éclairage, et de l'arrivée du nouveau mobilier liturgique.

L'autel, qui a été créé par l'artiste Jean Jacques BRIS dans l'Aveyron, a fait près de 800 km pour venir en Alsace. *Le souhait fut de marquer par une œuvre contemporaine que le Christ est vivant au cœur du monde contemporain.* Le sculpteur a travaillé sur le thème des deux apôtres Pierre et Paul, piliers de l'église.

Traité en laiton, travaillé au marteau, patiné, ciré, partiellement doré à la feuille d'or en son centre, l'autel, la table eucharistique attire le regard, suscite l'attention tout en s'effaçant devant le mystère qui y est célébré.

L'autel est aussi la table ouverte où l'assemblée est invitée. L'espace est libre entre les 3 éléments ouverts en diagonale pour accueillir la lumière. Les ouvertures dessinent 2 rais lumineux évoquant les 2 apôtres Pierre et Paul.

A l'intérieur du volume, les surfaces en vis-à-vis se répondent et au lieu de réfléchir la lumière, de briller, l'or s'éclaire, il vit de la lumière, il devient lumière et nous ouvre au mystère.

Lieu de la lecture et de la proclamation, l'ambon, la table de la parole est en harmonie avec l'autel et marque de manière visible le lien qui les unit. Une ouverture diagonale dorée fait écho à celles de l'autel.

Les sièges également en laiton patiné et une assise en cuir sont simples avec une ouverture en forme de croix dans le dossier du siège du célébrant.

Phase 3





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

L'église Saints Pierre et Paul

Les travaux

Phase
3





Les mots d'André

Pour moi en tant qu'adjoint, c'était un des plus beaux chantiers.

Chantier que j'ai suivi presque au quotidien.

Mon rôle était de faire le lien entre l'architecte, la municipalité, le conseil de fabrique et les entreprises.

Un chantier d'une telle importance dévoile forcément son lot de surprises, bonnes ou moins bonnes.

Les surprises difficiles:

- les infiltrations, les fissures, mais aussi la découverte d'un champignon lignivore lors du remplacement de deux solives dans les collatéraux qui était indispensable ainsi que le traitement des abords.

Sans compter l'arrivée de la Covid sur le territoire qui a fortement perturbé et freiné l'avancement des travaux pendant plusieurs semaines.

Les bonnes surprises:

- la transformation du maître autel a permis de mettre en évidence le globe portant le christ-roi qui d'origine était légèrement caché;
- le réaménagement du grand orgue a révélé le vitrail représentant Sainte Cécile visible particulièrement du chœur;
- la restauration du socle du baptistère est également une grande réussite.

Pour le bon déroulement de l'ensemble des travaux 73 réunions de chantier ont été programmées.

Le résultat est vraiment à la hauteur de nos attentes et apprécié par les fidèles de notre communauté de paroisse.

André HIRTH

LEXIQUE

Stalles

Rangées de sièges en bois se trouvant des deux côtés du chœur d'une église.

Nef

Partie de l'église comprise entre le portail et le chœur. Au centre de l'église, elle est dite principale; c'est le plus grand espace de l'ensemble; c'est là que sont les fidèles.

Baptistère

Petit édifice circulaire ou polygonal réservé à la célébration du baptême par immersion.

Autel

Dans l'Église catholique, l'autel est l'endroit le plus sacré de l'église, où l'on célèbre l'Eucharistie; il a généralement la forme d'une table.

Chaire

Tribune élevée d'où parle le prédicateur. Elle est souvent surmontée d'un abat-voix qui rabat le son vers l'auditoire. La chaire a remplacé l'ambon qui était dans le chœur. Actuellement on est revenu à l'ambon.

Ambon

Podium ou pupitre surélevé, placé à l'entrée du chœur d'une église. De l'ambon est proclamée la Parole de Dieu.

Chœur

Dans une église le chœur est le lieu où se trouve l'autel et où se déroulent les liturgies.

Pilastre

Sorte de pilier décoratif engagé dans un mur.

Solive

Pièce de charpente, poutrelle qui soutient un plancher et qui porte sur les murs ou sur les poutres. (Les solives sont en bois ou en fer, notamment en double T.)

Confessionnal

Lieu ou meuble où le prêtre entend la confession du pénitent et lui donne l'absolution.

Stuc

Matériau imitant le marbre, composé ordinairement de chaux éteinte, de plâtre fin, d'une colle et de poussière de marbre ou de craie.

Staff

Mélange de plâtre à mouler et de fibres (jute, sisal, etc.) utilisé pour des plafonds, des ouvrages de décoration intérieure ou des gaines de chauffage.

Maître-autel

Autel majeur ou principal d'une église, situé dans l'axe de la nef.

Sacristie

Lieu où l'on se prépare aux cérémonies, où l'on garde les divers objets utiles au culte: vases liturgiques (calice, ciboire, patène, ostensor), ornements liturgiques, vêtements et linges liturgiques.

Lézarde

Fente affectant toute l'épaisseur d'un ouvrage de maçonnerie.

Chatière

Trou d'aération dans les combles.

Chicane

Passage étroit et sinueux pratiqué à travers un obstacle, un mur.

Un remerciement particulier à notre agent du service technique M. Francis LINK qui a œuvré pendant de nombreuses heures à la rénovation (taille de pierre, menuiserie, réparations, zinguerie...).



Schnoga Fritig Markt

De mars à août 2022

Des produits locaux et de la convivialité !

Notre marché des producteurs, lancé en septembre 2020, a pris son envol pour devenir le rendez-vous incontournable des Burnhauptois. Avec l'arrivée des beaux jours au printemps 2021, le marché a aussi été l'occasion pour nombre d'entre nous de se retrouver autour d'un verre dans une ambiance musicale assurée par notre fidèle ami André ou encore par Joël l'accordéoniste. Au fil des vendredis, en plus de nos producteurs et commerçants habituels nous avons pu découvrir à chaque fois un autre artisan local proposant des produits non alimentaires (poteries, bougies, création de mandalas etc...) ou encore découvrir les activités de nos associations locales. De même, différents animateurs se sont succédés pour mettre l'ambiance au marché !

De belles découvertes et de riches échanges. Merci à tous, **et rendez-vous après la pause hivernale le vendredi 11 Mars.**



SOCIÉTÉ	COMMERCE
L'ATELIER DE JOANNA	Confitures, sirops, biscuits secs, confections textile
LES ESCARGOTS DE MARGAUX	Héliciculture (septembre à décembre)
BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN	Bières
EARL BOCH CHARLES	Vin d'Alsace
CUISINIER TRAITEUR KUTTLER	Traiteur poissons et crustacés
SCEA WEYBRECHT	Produits laitiers à base de chèvre
APICULTEUR / JEAN ET CAROLE DEYBER	Miel d'Alsace
GAEC FERME HOLSCHLAG 2	Produits laitiers (4 ^e vendredi)
AU PTIT PRIMEUR /CHEZ LINDA ET JEAN	Fruits et légumes
LA BOUTIQUE DU FOIE GRAS	Foie gras, terrine, magrets fumés, salaisons
POULET BAYKAL	Poulets grillés
LA FABRIQUE ZD	Fabrication artisanale de produits «zéro déchet»
LES DELICES DE FRIDA	Pain, pain bio, produits boulangerie
BINYS BISCUITS	Biscuiterie artisanale de Guewenheim
SPIRULINE CRÉATION	Spiruline
L'ÉPICERIE DE RENÉE	Épicerie en vrac, le 2 ^e vendredi du mois uniquement
FERME MUNSCH	Produits laitiers et charcuteries
SCEA DE LA COLLINE	Surgelés bœuf : steacks hachés, saucisses merguez, viande hachée/ flyers pour commande caissette à emporter de la ferme
Café ESCALON	Café
LA MAISON DOR	Production de boissons vertueuses plantes et propolis, huiles vierges réfrigérées et cosmétiques naturels.

La vie au village

14 janvier 2021

De la neige à Burnhaupt-le-Bas

De fortes chutes de neige ont recouvert le village le jeudi 14 janvier pour le plus grand bonheur des enfants qui ont pu fabriquer des bonhommes de neige. Malgré la beauté du décor, notre forêt a subi d'importants dégâts. Beaucoup d'arbres ont plié sous le poids du manteau neigeux.





Janvier 2021

La cigogne

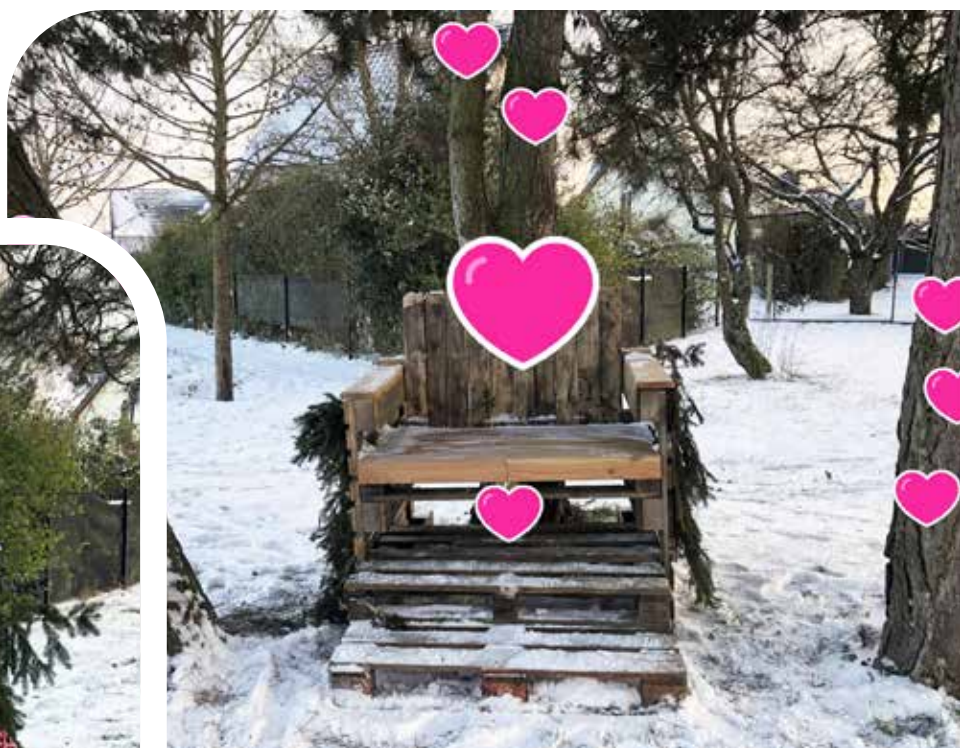
Une cigogne annonçant l'arrivée des petits Burnhauptois a fait son nid dans le jardin du presbytère. A chaque nouvelle naissance un panonceau indiquant le prénom et la date de naissance est ajouté. La forme du panonceau indique si le nouveau-né est un garçon ou une fille.



Février 2021

Le banc des amoureux

Pour redonner un élan d'enthousiasme et célébrer la fête de la Saint Valentin avec originalité, la commune a mis en place un « Banc des Amoureux » à proximité de la chapelle Saint Wendelin.



La commission Cadre de Vie a invité jeunes et moins jeunes à venir découvrir ce charmant petit coin pour roucouler.

MERCI à tous
les bénévoles!

Samedi 26 mars 2021

Burnhaupt'propre

Le samedi 26 mars, l'opération Burnhaupt'propre organisée par la commune a réuni plus de 50 volontaires et une dizaine d'enfants.

Un camion a été rempli de déchets.





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

Avril 2021

Concours de dessins

Dessine sur le thème de Pâques !

Vous avez été nombreux à participer à notre concours de dessin sur le thème de Pâques. La municipalité a choisi les 5 plus beaux dessins réalisés par classe, puis sur notre page Facebook vous avez voté pour les 2 plus beaux de chaque catégorie. Les dessins ont été affichés dans le hall d'entrée de la Mairie. Merci pour votre participation !

La mairie a été égayée par vos dessins.



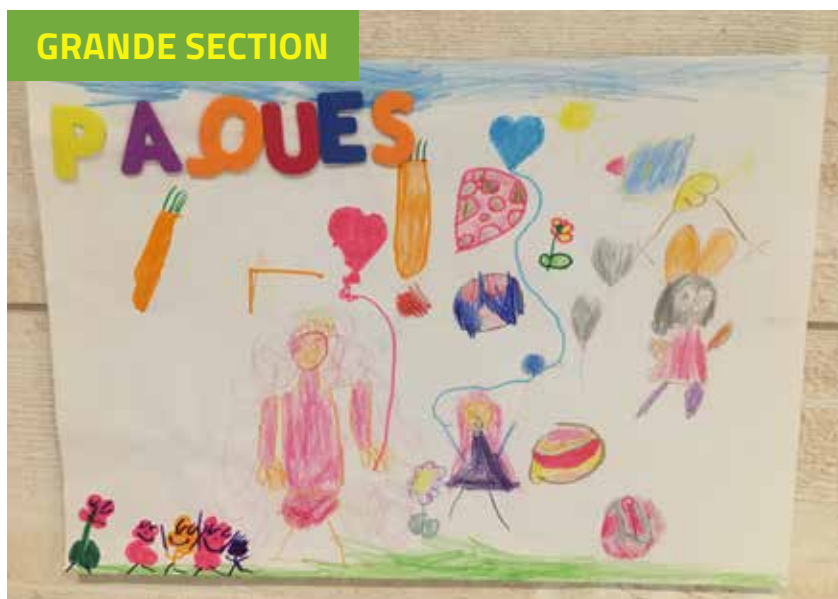
MOYENNE SECTION



LISTE DES GAGNANTS

Grabriel LANDWERLIN (PS bilingue) ■ Mélina BRAVO (MS)
Manoé FRIES (GS) ■ Nela BARBUT (GS) ■ Maëlys DAILLY (CP bilingue)
Julian ORTHWEIN (CP) ■ Léo LABROUSSE (CE1)
Leandro BADER (CE-CM bilingue) ■ Eloane BEHRA (CE2)
Alice BERNIER (CE2) ■ Elliott HANEN (CM1) ■ Gaultier STEIBLE (CM1)
Noelia MIRON (CM2) ■ Chloé CONNAC-WALTER (CM2)

GRANDE SECTION





CP



Bravo à nos artistes en herbe!
Vous avez été très créatifs.



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

CE2

Avril 2021

Concours de dessins

CE1





CM1



CM2





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

Avril 2021

Décoration de Pâques

Merci à la commission Cadre de vie pour la mise en place des décorations de Pâques ainsi qu'aux bénévoles pour la fabrication de ces belles décorations. Pendant quelques semaines autour de Pâques, les Burnhauptois ont pu en profiter lors de leurs balades.

Malheureusement la chasse aux œufs n'a pas pu avoir lieu...





MAIRIE BURNHAUPT-LE-BAS

Dans l'accueil de la mairie

Exposition éphémère



LUPORI Michèle
3 rue du Moulin
68780 SOPPE-LE-BAS
06-06-40-32-14
03-89-26-96-51
michele.lupori@hotmail.fr

8 mai 2021

Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945 a cette année encore été célébrée en comité restreint, Covid-19 oblige.

Le Maire accompagné du 1er Adjoint de Burnhaupt-le-Haut et du Président de l'UNC ont déposé la gerbe du souvenir sur la place des *Malgré-Nous* avant l'office religieux.

Bravo à la chorale pour sa prestation lors de la cérémonie.





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**



13 mai 2021

Association de pêche

Le 13 mai, l'association de pêche de Burnhaupt-le-bas a remplacé sa manifestation habituelle par la vente de carpes frites à emporter depuis la place de l'Eglise.

De nombreux Burnhauptois ont pu se régaler !

19 juin 2021

Consécration d'Autel

Après 2 ans et demi de travaux, la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul de Burnhaupt-le-Bas est terminée. Ce samedi 19 Juin 2021, les paroissiens ont pu assister à la consécration de l'autel en présence de Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, du vicaire épiscopale Marc Schmitt, du curé doyen Frédéric Flota, de Joseph Goepfert prêtre de notre paroisse, accompagné des prêtres Michel Deck, Gérard Ballast et Jan Koster, et Jean-Claude Ducottet, diacre.

Après l'accueil par Joseph Goepfert, c'est Laurent Finck, membre du conseil de fabrique et président de l'association Ecrin, qui a salué l'assemblée au nom de Guy Sauner, président du conseil de fabrique, empêché ce jour.

La messe a été rythmée selon un protocole bien établi. Mgr l'archevêque a expliqué le rite qui allait se tenir. Il a commencé par bénir l'autel en l'aspergeant d'eau bénite. Les reliques de Saint Fortunat et Saint Justin ont été déposées et scellées dans le sépulcre, cavité de l'autel après l'homélie et la litanie des saints. Une dédicace rappelant ce grand jour et signée par Luc Ravel, Joseph Goepfert, Guy Sauner, Laurent Finck et le maire Alain Grieneisen a également été scellée. Puis l'archevêque a oint l'autel en répandant, au centre puis aux



quatre angles, le Saint Chrême, l'huile parfumée bénite qui sert aussi pour les baptêmes, les confirmations et les ordinations. Est alors venu le moment de l'encensement: l'encens brûlé sur l'autel rappelle le sacrifice du Christ ainsi que la prière des fidèles qui monte vers Dieu. Enfin, l'autel a été paré (pose de nappes qui rappellent le linceul et le fait qu'il s'agisse de la table du sacrifice) et illuminé avant la liturgie eucharistique.

En fin de cérémonie, la maire Alain Grieneisen a pris la parole pour rappeler que cette consécration est l'aboutissement d'un long chemin et bien évidemment d'un grand chantier, les dépenses pour un projet d'une telle envergure s'élèvent à 850 000 €. Dans le financement il y a la participation du conseil de fabrique, de l'association Ecrin, du département du Haut-Rhin devenu CEA, de la fondation du patrimoine et de la région Grand Est. Bien sur la plus grande charge reste celle de la commune, mais il faut

savoir que grâce à la participation de très nombreux donateurs, plusieurs dizaines de milliers d'euros sont à déduire de la facture ! Et encore récemment deux mécènes ont permis le financement du très bel ensemble de mobilier liturgique (autel, ambon, sièges de célébrants) et du nouvel orgue de chœur. Monsieur Jean-Jacques Bris, artiste, a su exprimer en toute simplicité et en toute beauté l'empreinte artistique de 2021 en réalisant cet autel. La symbolique de cet ensemble a été expliquée par Laurent Finck.

Le maire a remercié l'architecte, Monsieur Jérôme Vetter pour sa contribution, Monsieur André Hirth son 1^{er} adjoint pour le suivi quotidien du chantier, les bénévoles, les agents municipaux, ainsi que les artistes, artisans et entreprises, qui ont permis l'aboutissement de ce magnifique chantier et cela malgré les interruptions liées notamment à la situation sanitaire.



27 juin 2021

Inauguration de l'église Saints Pierre et Paul



BURNHAUPT-LE-BAS

Une messe d'inauguration pour l'église rénovée

De nombreux paroissiens et élus se sont retrouvés dimanche 27 juin à l'église Saints-Pierre-et-Paul pour inaugurer le tout nouvel intérieur fraîchement rénové. Ce nouvel écrin, de par la qualité du travail réalisé, invite d'emblée au recueillement et à la contemplation.

En amont de cet événement, M^r Ravel, archevêque de Strasbourg, avait consacré l'autel le 19 juin, après y avoir déposé et scellé les reliques de saint Fortunat et saint Justin. Dimanche 27 juin, c'est la messe d'inauguration de l'intérieur rénové de l'église Saints-Pierre-et-Paul de Burnhaupt-le-Bas qui a été célébrée, par le vicaire épiscopal Marc Schmitt, accompagné des prêtres Joseph Goeplert, prêtre de la paroisse, Michel Deck, Raymond Lemblé et Gérard Ballist.

Au début de la célébration, Guy Saurer, président du conseil de fabrique, s'est félicité de la participation de très nombreux donateurs. Très récemment encore, deux mécènes ont permis le financement de l'autel, de l'ambon, du siège du

célébrant et du nouvel orgue du chœur.

« Notre joie se dédouble aujourd'hui, la fête patronale étant célébrée dans cette si belle église, s'est exclamé le vicaire épiscopal durant son homélie. Le sublime jusque dans les moindres détails confère l'espoir, l'espérance. Le génie de l'esprit humain permet à l'église de devenir un lieu de rencontre avec une communauté, avec Dieu. »

Ce cadre enchanteur a également été magnifié par la prestation des nombreux choristes présents. En fin de cérémonie, le maire Alain Grienerisen a tenu à remercier chaleureusement tous les partenaires qui se sont impliqués dans ces travaux de rénovation, au premier rang desquels se trouvent l'association Écrin (Église, chapelle, rénovons l'intérieur), le conseil de fabrique, le Département du Haut-Rhin devenu CEA (Collectivité européenne d'Alsace), la Fondation du patrimoine et la Région Grand Est. Le maire s'est réjoui de la formidable aventure humaine vécue avec ceux qui ont œuvré de près ou de loin à l'aboutissement d'un projet d'une telle ampleur.

Guillaume COURTOIS



Le tout nouvel intérieur de l'église Saints-Pierre-et-Paul, sous les regards conquis des élus et des paroissiens. Il n'aura laissé personne indifférent. Photo DNA/G.C.

Papier paru dans L'Alsace et les DNA.





3 juillet 2021

Journée citoyenne

L'édition 2021 de la journée citoyenne a de nouveau été un beau succès. Plusieurs chantiers ont pu être réalisés grâce à tous les volontaires (entretien et désherbage du sentier des Bunkers, mise en œuvre de gravier dans le gassala (sentier) reliant le stade à la rue des Fleurs, nettoyage du mobilier urbain et divers ateliers de nettoyage et désherbage à travers le village).

Merci à tous pour votre participation !

Et rendez-vous le samedi 2 juillet 2022 !





Été 2021

Ateliers d'été pour enfants et adultes

La commission cadre de vie s'est à nouveau mobilisée pour organiser les ateliers d'été. Grâce au soutien des associations les enfants ont pu participer à diverses activités. Petite nouveauté cette année, des ateliers pour les adultes ont été proposés. Vous avez pu découvrir l'art de la poterie et de la vannerie ainsi que l'art floral.

Merci à tous les bénévoles, élus et associations qui animent les ateliers. Grâce à vous, les enfants ont pu passer d'agréables moments. Nous avons recensé plus de 250 inscriptions.

> Activités pour les enfants

Découverte majorettes ■ VTT ■ Atelier cuisine ■ Jeux plein air
Atelier musical ■ Karaoké ■ Chasse au trésor ■ Balade ludique
Découverte astronomie ■ Initiation au football ■ Ateliers couture
Visite chez les pompiers ■ Handball initiation ■ Initiation pêche
Découverte rucher ■ Vannerie ■ Bazar (art) floral ■ Poterie d'art
Marche de l'aube ■ Atelier création LandArt
Rallye photo Origami ■ Marche nocturne + gouter
Découverte Sentier Mémoire ■ Peinture feutre sur galets

> Activités pour les adultes

Art floral ■ Poterie ■ Vannerie





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

17 juillet 2021

Découvrir la lune

Dans le cadre des journées mondiales « On the moon again », M. Paul KRAFFT a proposé au public de découvrir la Lune à travers son télescope. Les animations proposées par Paul sont toujours des moments de découverte, ludiques et pédagogiques.





25 juillet 2021

Le tour d'Alsace

Dimanche 25 juillet, la course cycliste régionale « Tour d'Alsace » est passée dans notre commune lors de l'étape « Course en ligne spéciale M2A de Mulhouse à Berrwiller – (158,2km) ».



Merci à M. ZETTEL pour ces décorations et l'animation et à tous ceux qui ont assuré une présence bénévole pour sécuriser le passage de la course.



LA VIE AU VILLAGE

24 & 25 juillet 2021

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Suite à l'annulation de la manifestation Waldfest, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Burnhaupt-le-Bas a proposé des tartes flambées à emporter.

Comme en 2020 cette initiative fût très appréciée et les tartes flambées étaient excellentes.



Chez les pompiers, on ne pleure pas pour quelques oignons !





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**



MAIRIE BURNHAUPT-LE-BAS

Exposition éphémère 2

**Nous avons eu le plaisir d'exposer
dans le hall de la Mairie, les
œuvres de
Madame Lambert-Hoffert.
L'artiste utilise diverses
techniques comme la peinture au
couteau ou la peinture sur tissus.**



18 et 19 septembre 2021

Journée du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine, les portes de l'église rénovée étaient ouvertes pendant le week-end du 18 et 19 septembre. Les visiteurs ont pu déambuler dans l'église.

Un diaporama photo avec les différentes phases de la rénovation a été projeté. De même les élus et membres d'ECRIN étaient présents pour donner des explications.



23 septembre 2021

Jardin partagé

Bientôt vous verrez dans le chemin du Blingen un nouveau type de jardin : un jardin partagé !



Depuis 2020, dans son programme municipal, l'équipe des élus en place a souhaité la création d'un jardin partagé. Après avoir été visité en 2020 celui de Bourbach-le-Bas, la commission animation est revenue convaincue de l'intérêt d'un tel projet. Par la suite un sondage au sein de la population a permis de recenser une vingtaine de personnes qui seraient intéressées par le projet de création d'un jardin partagé. Après avoir été mis en suspens suite aux différents confinements imposés par la crise sanitaire de la Covid-19, c'est le jeudi 23 septembre dernier que la première réunion de réflexion a pu se tenir avec celles et ceux qui avaient fait connaître leur engouement pour cette proposition. La présence de M. NUSSBAUM, qui fait partie des fondateurs du jardin partagé de Bourbach-le-Bas a pu partager son enthousiasme et l'expérience vécue depuis 4 ans. Public conquis !



Dorénavant le jardin de Burnhaupt-le-Bas est sur les rails.

C'est quoi ? c'est un jardin où tout est en partage. Légumes, fleurs, tubercules, arbres et arbustes y seront plantés et cultivés par quelques personnes volontaires et enthousiastes qui ont adhéré à un collectif, pour cultiver une surface de terre mise à disposition par la commune. C'est un lieu d'échange et de rencontre, d'apprentissage et de convivialité. Actuellement nous travaillons sur la charte de ce jardin, son nom, et les premières plantations, une haie champêtre ont été plantée le samedi 4 décembre. Toute personne désireuse de se renseigner peut s'adresser aux élus car vous l'aurez compris, nous sommes au tout début de ce projet qui est ouvert à tous. Pas d'obligation de temps de présence, chacun vient

comme il veut, comme il peut. On a pas besoin d'être un grand jardinier, on peut apprendre des autres ! Une seule contrainte (facultative mais bien sympa) : le samedi matin à 9h, jardin partagé, et à 11h apéro partagé ! sans excès bien sur, mais ceci contribuera à la convivialité entre jardiniers !

N'hésitez pas à rejoindre ce groupe de personnes motivées. Cette initiative apporte une contribution action à l'apprentissage de l'environnement, au retour à la terre et à la biodiversité. L'école sera invitée à suivre les évolutions des plantes au fil des saisons, c'est donc aussi un outil pédagogique.

Merci à Laurent Finck, à la commission animation et cadre de vie et les bénévoles pour le lancement de ce beau projet.





23 septembre 2021

Remise de prix Maisons fleuries et jeu Œil de Lynx



Le maire et son équipe se sont réunis le 18 novembre pour récompenser les artisans du fleurissement de Burnhaupt-le-Bas ainsi que les gagnants du jeu d'observation « Œil de lynx ». Lors de la cérémonie le maire a distingué celles et ceux qui à la belle saison s'efforcent au quotidien d'apporter à Burnhaupt-le-Bas un cadre fleuri, coloré et diversifié. La météo capricieuse et pluvieuse de cet été n'a pas facilité la tâche de ces passionnés du fleurissement.

La municipalité a remercié chaleureusement ces passionnés bénévoles pour leurs actions qui embellissent les rues du village.



Gagnants du jeu œil de Lynx: M. MOUTOU Richard, Melle et M. SCHERRER Kelyssa et Rayan, Mme MOUTH Valérie et Mme KULLMANN Dominique.

un GRAND MERCI

28 septembre 2021

Association 4S

Mardi 28 septembre 2021 la mairie a eu le plaisir d'accueillir l'association 4S (Sport, Santé, Solidarité, Savoie), basée à Chambéry, le temps d'un déjeuner à l'ancienne caserne. Cette association, créée il y a une dizaine d'années, propose des activités de soutien et accompagne les personnes touchées par un cancer du sein ou féminin. En-dehors du réconfort psychologique et du soutien médical apporté par l'association, celle-ci permet surtout de vivre une belle aventure humaine, de faire de belles rencontres et de s'entraider dans l'effort pour affronter et dépasser l'épreuve de la maladie. Et pour se redonner du courage ou retrouver l'estime de soi, rien de mieux que le sport ! Ses adhérentes bénéficient ainsi de seize heures d'activités physiques adaptées de façon hebdomadaire – marche, aquabike, aquagym, gym douce, yoga, vélo, dragon boat, taï chi, sophrologie – et depuis quelques années maintenant ces femmes au courage immense se lancent chaque année un défi de taille : une opération baptisée « à la mer à vélo ». Ce défi sportif consiste à rejoindre une destination particulière, par voie terrestre ou maritime, le tout encadré par une équipe médicale et logistique bénévole. C'est ainsi que les « femmes en rose » ont déjà roulé de Chambéry à la Méditerranée, le long de la Loire jusqu'à l'Atlantique, le long du canal des Deux-Mers jusqu'à la Méditerranée, en circuit autour des lacs de Savoie ou jusqu'à Venise en 2019.

En 2021, une quarantaine de femmes âgées de 35 à 70 ans, en traitement ou en rémission, ont relevé l'incroyable défi de rejoindre Strasbourg à vélo ou en dragon boat en ramant sur l'Ill afin de participer à une régates organisée par la Ville le samedi 2 octobre dans le cadre du mois « Octobre Rose » et à la fameuse course « la Strasbourgeoise » organisée le 3 octobre dans la capitale alsacienne. Burnhaupt-le-Bas était sur leur route et c'est avec grand plaisir que nous les avons accueillies pour partager le repas, leur offrir quelques productions de miel artisanal, et leur faire visiter le beau résultat de la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul.

Ces femmes représentent véritablement une leçon de vie et le courage et la bienveillance dont elles font preuve force l'admiration. La mairie de Burnhaupt-le-Bas souhaite bon vent à l'association 4S !



LA VIE AU VILLAGE



Entente ASBB-FCBH

Après sollicitation du président du club voisin du FC Burnhaupt-le-Haut en octobre 2020, les comités des deux clubs ont entamé des discussions pour un rapprochement entre les entités. Après 4 mois d'analyse, de réflexion et de débats constructifs les comités de l'AS Burnhaupt-le-Bas et du FC Burnhaupt-le-Haut ont décidé à l'unanimité de se lancer dans une entente globale entre les 2 clubs afin de mutualiser les moyens et permettre aux jeunes et moins jeunes de s'épanouir dans toutes les catégories des U7 aux Seniors et Vétérans, hommes et femmes, garçons et filles.

Pourquoi un rapprochement ?

Ce rapprochement a pour but d'éviter les trous de génération. Burnhaupt-le-Bas n'a plus d'équipe U15/U18 et pour Burnhaupt-le-Haut il n'y a quasiment pas de licencié en dessous des U15. Le manque de bénévoles se fait ressentir dans les deux clubs, la proximité des 2 villages et de leurs installations avec la mise en commun des moyens permettra de pérenniser les clubs et d'exploiter au maximum les opportunités et compétences de chacun.





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**



11 novembre 2021

Commémoration du 11 novembre

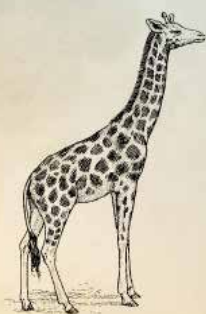
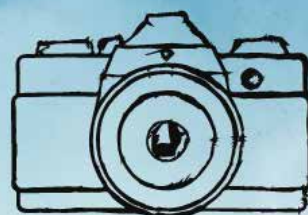
Le jeudi 11 novembre 2021 a été marqué par la commémoration de l'armistice de 1918 qui met fin à la première guerre mondiale.

Merci à tous les participants: les enfants de l'école élémentaire, les officiels, UNC, chorale, musique, pompiers, gendarmes, brigade verte et la population.



MAIRIE BURNHAUPT-LE-BAS

Exposition éphémère 3



**Depuis la fin d'année 2021, la nouvelle exposition éphémère nous fait voyager. M. Douchet Nicolas nous emmène dans la savane.
Venez admirer ses photographies à l'accueil de la Mairie.**



@nicolas.douchet.photographies · Photographe



Décembre 2021

Décoration de Noël



Bravo à l'équipe
technique et aux membres
de la commission
« cadre de vie »
pour les décors et leur mise en place.





11 décembre 2021

Noël des Aînés à Burnhaupt-le-Bas

Cette année encore en raison des conditions sanitaires de la Covid-19 et afin de protéger nos aînés, la municipalité a décidé de remplacer le moment convivial du repas par un colis gourmand ou un lot de linge de maison. L'équipe municipale a distribué plus de cent colis lors de la matinée du 11 décembre et remercie les bénéficiaires pour leur chaleureux accueil.

Le colis était composé de produits salés et sucrés accompagné d'une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école. Une variante composée de linge de toilette de qualité était également proposée.





LUNDI de 17h à 21h

LE CACTUS

Virginie VANOUCHE

06 67 47 56 70

(pâtes, burger frites)



Lecactusfoodtruck.com

Commerçants ambulants

**Présences
hebdomadaires 2022**



MARDI de 17h30 à 20h30

**Tous les 15 jours,
semaine paire**

FLO & FOOD REUNION

Florence PIERRE

06 66 45 51 66

Spécialités réunionnaises



Flo & Food Réunion



JEUDI de 17h30 à 22h

PIZZAS COZI

Dominique COSTA

06 81 38 20 71



Pizza Cozi



VENDREDI de 17h à 20h

1^{er} vendredi du mois

LANGOS DE HONGRIE

Nora DUDINSZKY

07 67 21 41 49



Langos de Hongrie



Le marché de Noël de l'école Lune et Fontaine

Après un hiver 2020 sans marché de Noël, l'école primaire a pu renouer cette année avec cette tradition et a présenté toutes les productions des élèves lors de son quatrième marché de Noël, le vendredi 3 décembre 2021. Les enfants (et l'ensemble de l'équipe pédagogique!) se sont investis activement dans la préparation de ce marché.

Des petits gâteaux, des confitures, des cadres, des suspensions, des décors de tables, de sapins... ont rempli les étalages de ce marché de Noël, bien achalandé! A l'extérieur, vin et chocolat chauds, crêpes, bretzels et viennoises ont pu combler les petits et grands gourmands.

Une belle réussite pour cette édition 2021 est à relever, avec pas moins de 250 adultes présents ce soir-là (en plus de tous les enfants), dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le personnel des écoles remercie chaleureusement toutes les personnes qui nous ont apporté leur précieuse aide dans l'organisation de ce marché!



Das deutsche Frühstück

Les élèves de CE2/CM1 racontent cette matinée gourmande qu'ils ont passée à l'école :

Le mardi 19 octobre, au matin, dans la salle des associations, nous avons mangé un petit déjeuner allemand (« deutsches Frühstück »). A l'occasion de ce Frühstück, nous nous sommes retrouvés avec les CE2/CM1/CM2 et CM1/CM2. Les CP/CE1 et les CE1 sont allés déjeuner juste avant nous. Il y avait trois tables (une par classe) et un grand buffet nous était proposé : il y avait de la charcuterie, des fruits, des œufs, des céréales, du lait, du fromage, des yaourts, différents pains et de la brioche, des confitures... C'était bien et bon ! Nous nous sommes régalés !

En classe, nous en avons profité pour revoir les différents groupes d'aliments : les produits laitiers, les féculents, les protéines, les fruits...

Quelques témoignages d'élèves :

« Nous avons aimé manger : du pain, du saucisson, de la saucisse et du chocolat chaud, du jambon et du Nutella. » Lyvia et Albane

« J'ai aimé manger des fruits. » Inès

« J'ai aimé choisir et manger de la charcuterie et des fruits. » Emy

« J'ai préféré le jambon, la brioche, le jus multi fruits et le lait. J'étais avec Chloé, Camille et Nina. » Cynélia

« Ce que j'ai aimé, ce sont les œufs et le kiwi. J'étais à côté de Tom, Hugo, Jonah et Timéo. » Loris

« Wir haben Käse, Schinken, Brot und Eier gegessen. Wir haben heiße Schokolade und Milch getrunken. Das Rührei mit Schinken war lecker! Das war schön, denn wir könnten mit unseren Freunden essen! » Les CE1 bilingues

Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette matinée !

A l'école maternelle, un grand buffet bien garni a également ravi les élèves, qui se sont volontiers resservis plusieurs fois !

Les sorties à vélo

Les classes CE2/CM1/CM2 bilingues et CM1/CM2 ont participé à un cycle d'apprentissage : « savoir se déplacer à vélo en toute sécurité ». Cette opération, proposée par le ministère de l'Education Nationale pour les élèves de cycle 3, leur a permis d'avoir gratuitement un accompagnateur diplômé, une fois par semaine, durant les mois de novembre et décembre.



Petit résumé de ces sorties par Matthieu V., élève de CM2 bilingue :

Avec la classe, nous avons fait plusieurs entraînements afin d'effectuer une sortie à vélo dans le village. Nous nous sommes entraînés durant trois séances sur le plateau de Burnhaupt-le-Bas. Notre moniteur de vélo s'appelait Thierry. Nous avons fait différents exercices :

Pour le premier, nous devions prendre une balle dans une main et donc, lâcher la main du guidon. Cela nous a entraînés à rouler à une main, ce qui permet d'indiquer les changements de direction sur la route (il faut lever le bras du côté vers lequel on tourne).

Pour le deuxième exercice, nous nous sommes entraînés à freiner rapidement et efficacement. Nous devions rouler sur une ligne droite puis freiner devant 2 barres. Il fallait faire tomber une seule barre et pas les deux !

Le troisième exercice comportait des « cédez le passage » et des slaloms. Et pour le dernier, il fallait rouler sur des poutres, faire un virage serré et à nouveau rouler sur une poutre plus fine. Avec tous ces différents entraînements, nous étions bien préparés pour la sortie dans les rues du village !

Mardi 30 novembre 2021, nous avons fait un tour d'une heure et demi dans le village. Nous sommes d'abord partis dans le lotissement, ensuite nous sommes passés devant la boulangerie, devant la mairie, puis près des nouvelles résidences. Et nous sommes finalement revenus à l'école.

La semaine suivante, nous avons fait la dernière sortie vélo. Nous avons pédalé jusqu'au collège, puis nous sommes allés à l'école de Burnhaupt-le-Haut, afin de nous entraîner à rouler dans des ronds-points. Et pour finir, nous sommes revenus à l'école en passant par le lotissement et le plateau.



Maisons fleuries 2021

Le jury des maisons fleuries a sillonné les rues du village le samedi 21 août. Les critères d'appréciation ont été les suivants : qualité du fleurissement, intensité florale, originalité de la décoration et environnement général. La municipalité remercie chaleureusement tous les concitoyens qui font un effort de fleurissement et les invite à poursuivre leur contribution à la beauté de notre village.

Une mention spéciale aux services techniques pour le fleurissement des bâtiments et ouvrages communaux et une autre mention à tous les « fleurisseurs seniors » dont nombre sont âgés de plus de 80 ans !

Félicitations !



Les 5 premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité :

Catégorie Maisons fleuries avec jardin

- | | | |
|---|----------------------------------|----------------------|
| 1 | M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude | 5 rue de la Croix |
| 2 | M. et Mme BOLLE REDDAT René | 33 rue de Cernay |
| 3 | M. et Mme MOUTOU Kumarane | 13 rue de Vallauris |
| 4 | M. et Mme BRAY Dominique | 7 rue de la Croix |
| 5 | M. et Mme DONISCHAL Georges | 14 rue des Seigneurs |

Catégorie fenêtres et balcons fleuris

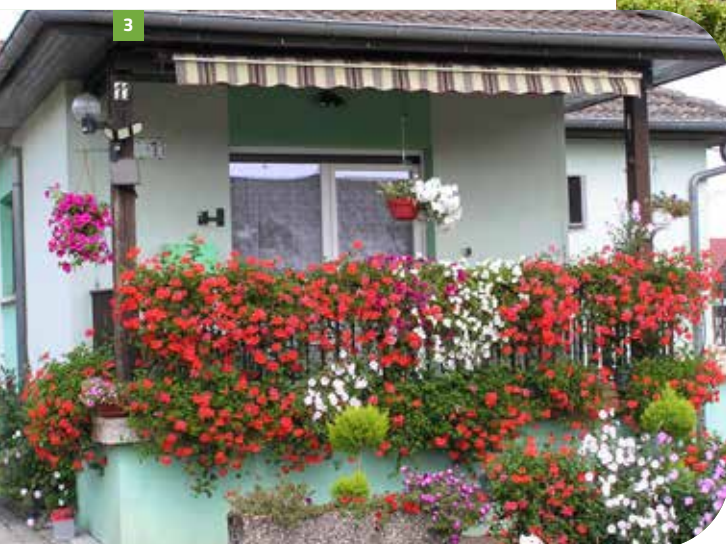
- | | | |
|---|----------------------------|----------------------|
| 1 | M. et Mme GENSBITTEL André | 19 bis rue de Cernay |
| 2 | M. et Mme KNIBHLER Daniel | 7 rue du Stade |
| 3 | M. et Mme SENDER Jean | 11 rue de la Croix |
| 4 | M. et Mme TSCHAEN René | 13 rue des Fleurs |
| 5 | M. et Mme FINCK André | 16 rue des Fleurs |



1



2



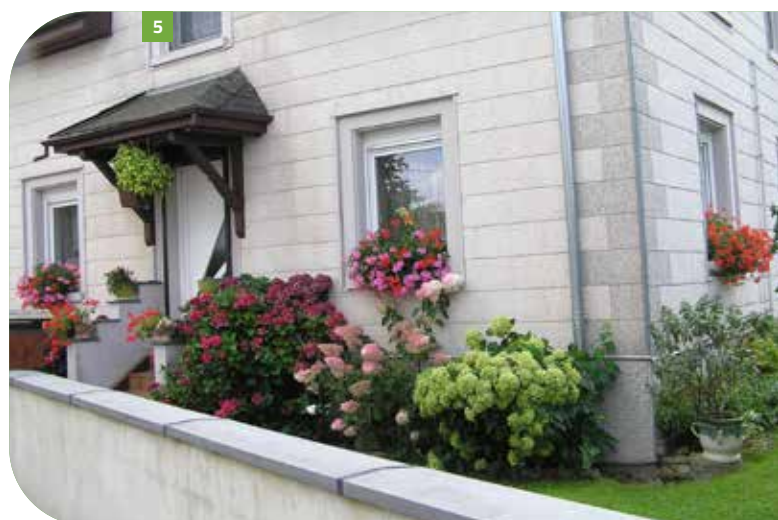
3



4



4



5



5

MAISONS FLEURIES



Rétrospective météo 2021

Par Paul KRAFFT

L'année 2021 aura été une année relativement tourmentée du point de vue météorologique. Nous avons tous en mémoire un premier semestre exécrable, qui a donné la sensation d'un décalage des saisons, avec un hiver qui a joué les prolongations et un printemps déplorable. Tout le monde a encore en mémoire les vagues de gelées successives du mois d'avril qui ont anéanti les cultures fruitières à travers tout le pays.

Avec 213 mm de précipitations, l'année 2021 aura connu un mois de mai particulièrement pluvieux ce qui en fait le deuxième mois le plus arrosé relevé à Burnhaupt-le-Bas depuis 20 ans, après celui de décembre 2011 (237 mm et 2 cm de neige).

L'année commence par un mois de janvier avec des températures relativement froides, affichant 14 jours de températures négatives.

Avec une moyenne mensuelle maximale de 4,45 °C (8,11°C en 2020) et une moyenne minimale de 0,14°C (1,60°C en 2020), ce premier mois de l'année aura été bien plus froid que l'année précédente. Janvier aura connu, à Burnhaupt-le-Bas, la journée la plus froide de l'année le 11, avec une température relevée sous abri qui est descendue à -4,1°C.

Ce premier mois de 2021 aura été relativement arrosé avec une pluviométrie de 99 mm⁽¹⁾ de pluie (48 mm⁽¹⁾ en 2020) et 47 cm de neige⁽¹⁾, soit un total cumulé de 146 mm⁽¹⁾.

Janvier a été neigeux sur l'Est de la France avec 9 épisodes neigeux sur notre village pour le mois, qui ont donné un cumul de 47 cm⁽¹⁾, dont 23 cm⁽¹⁾ rien que pour la seule journée du 14.

Février aura connu un phénomène météorologique relativement rare dans nos régions, avec une tempête de sable remontée du Sahara. La journée du 06, l'Alsace voit son ciel teinté d'une couleur

jaune-orangée, due au sable en suspension dans l'air, laissant apparaître des paysages surréalistes. Une vague de froid s'est installée en milieu de mois, du 09 au 15, avec des températures négatives, suivie d'un redoux spectaculaire à partir du 16.

La température maximale moyenne mensuelle était de 9,91°C (12,07°C en 2020) alors que la température moyenne minimale mensuelle était de 1,63°C (4,22°C en 2020). Le mois a été moyennement arrosé avec une pluviométrie de 53 mm⁽¹⁾ (129 mm⁽¹⁾ en 2020) et 9 cm de neige⁽¹⁾, ce qui fait un total cumulé de 62 mm⁽¹⁾ de précipitations.

Après avoir débuté calmement, le mois de mars aura été marqué par un gros coup de tabac le 13, avec une rafale de vent relevée de 61,9 km/h. Puis le 19, nous avons eu droit à des giboulées qui ont blanchi le sol pour un instant. Le mois se termine en battant tous les records de chaleur, avec une température maximale relevée le 31 à Burnhaupt, qui a culminée à 25,3°C (sous abri). Des températures similaires ont été relevées un peu partout en Alsace, comme par exemple à la station météo de Colmar-Meyenheim, qui a relevé 27,3°C, soit 1,8°C de plus que le précédent record qui datait du 30 mars 1989.

Les maximales moyennes mensuelles, étaient de 12,05°C (12,89°C en 2020) et les minimales moyennes de 2,34°C (3,45°C en 2020). La pluviométrie du mois était de 84 mm⁽¹⁾ de précipitations, soit exactement égale à l'an passé (84 mm⁽¹⁾ en 2020).

«En avril ne te découvre pas d'un fil!». Ce dicton populaire était de mise pour ce mois. Une grosse vague de froid traverse tout le pays à partir du 03, engendrant des gelées catastrophiques qui ont anéanti bon nombre de cultures fruitières. Plusieurs giboulées de neige ont encore blanchi le sol et les Vosges se sont à nouveau parées d'un manteau blanc avec des chutes de neige abondantes

et des températures qui sont descendues à -9°C au Markstein le 05.

Les températures maximales moyennes mensuelles pour ce mois étaient beaucoup plus fraîches que l'an passé avec 14,99°C (21,01°C en 2020) et les minimales moyennes mensuelles de 4,17°C (7,48°C en 2020). Avec 33 mm⁽¹⁾ de précipitations (15 mm⁽¹⁾ en 2020), avril a été un mois relativement sec.

Le mois de mai aura été exécrable du début à la fin. Ce mois a vu des températures plus fraîches que l'an passé, qui ont très rarement dépassé les 20°C.

Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 17,4°C (20,04°C en 2020), alors que les moyennes minimales mensuelles étaient de 7,87°C (9,57°C en 2020). Avec un total cumulé de

213 mm⁽¹⁾, le mois de mai a été, après celui du mois de décembre 2011 (237 mm⁽¹⁾ de pluie et 2 cm de neige⁽¹⁾) le plus arrosé depuis 1999, année où j'ai débuté mes relevés à Burnhaupt. Sur les 31 jours que comporte le mois, il a plu 19 jours. Ont également été relevés 2 orages durant ce mois.

Juin a été un mois avec des températures plus chaudes qu'en 2020, mais dans les normales saisonnières. Durant tout le mois, les températures étaient relativement douces, avant de chuter les deux derniers jours du mois, atteignant 18,2°C le 30. Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 26,64°C (23,5°C en 2020), alors que la moyenne minimale mensuelle du mois était de 15,64°C (13,6°C en 2020). Juin a été relativement pluvieux avec 123 mm⁽¹⁾ de précipitations (122 mm⁽¹⁾ en 2020), en raison, notamment, du passage de 8 orages sur la commune.

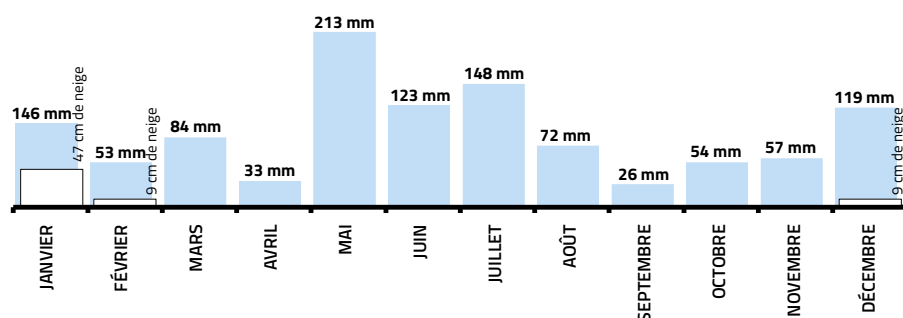
Avec un cumul de précipitations de 661 mm⁽¹⁾ les six premiers mois (502 mm⁽¹⁾ pour 2020), l'année 2021 aura connu un premier semestre très arrosé.

Avec une température moyenne mensuelle maximale de 24,68°C (27,93°C en 2020) et une moyenne minimale de 15,11°C (15,58°C en 2020), le mois de juillet aura été moins chaud que l'année passée.

La forte pluviométrie, 148 mm⁽¹⁾ (11 mm⁽¹⁾ en 2020), aura fait du mois de juillet un mois similaire au mois de juin. Après un début d'année sous la grisaille et un printemps quasi inexistant, le beau temps fait un semblant d'apparition à partir du 18. Ce mois aura vu 1 orage.

Août commence avec des températures en-dessous des normales. Jusqu'au 10, elles ont peine à dépasser 20°C. Avec une

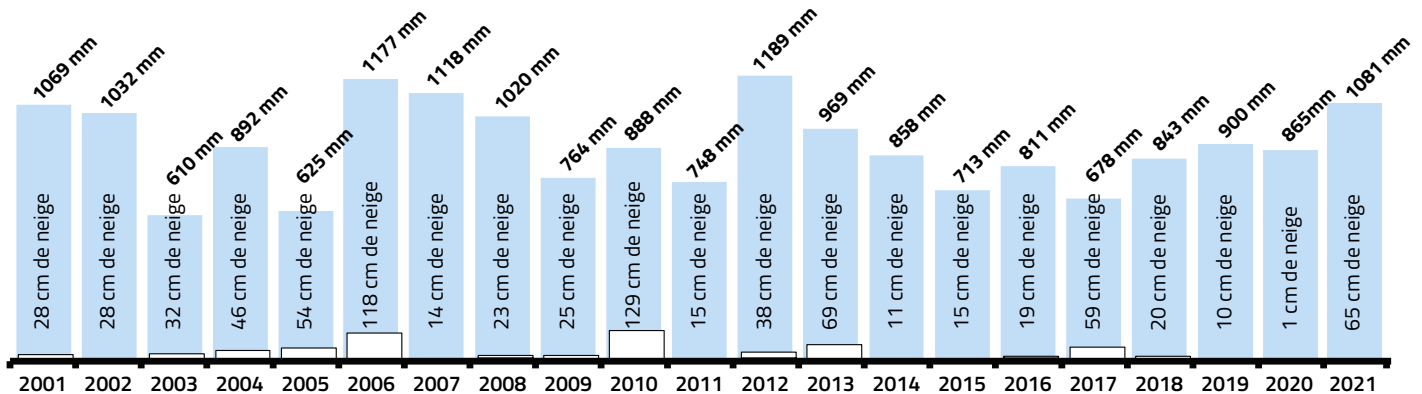
Pluviométrie totale en mm - Année 2021 = 1081 mm + 65 cm de neige



Précipitations depuis l'année 2000 pour Burnhaupt-le-Bas.

Total = 19 796 mm de pluie + 795 cm de neige

Total des précipitations cumulées = 20 591 mm



température maximale moyenne de 23,28°C (28,27°C en 2020) et une moyenne minimale de 14,31°C (16,72°C en 2020), août a été plus frais qu'en 2020. Ce n'est qu'entre le 10 et le 15, que les températures se montreront dignes d'un mois d'août, avant de baisser à nouveau jusqu'à la fin du mois.

Avec 72 mm⁽¹⁾ de précipitations, la pluviométrie du mois a été plus importante qu'en 2020 (52 mm⁽¹⁾).

Le mois de septembre, commence sous un été indien. Pas une goutte de pluie les 15 premiers jours et des températures enfin agréables ces deux semaines.

La température maximale moyenne mensuelle était de 22,99°C (23,64°C en 2020) et la moyenne minimale mensuelle de 12,12°C (12,2°C en 2020). À partir du 15, la fin du mois aura connu une baisse des températures avec des valeurs qui descendent sous les 20°C et un orage le 26.

Les précipitations du mois étaient largement plus basses que l'an passé avec 26 mm⁽¹⁾ de pluie (53 mm⁽¹⁾ en 2020).

Mais à peine a-t-on pu profiter du Soleil cet été, que le mois d'octobre nous fait entrer de plein pied dans l'automne avec des températures dignes de la saison qui sont restées pratiquement tout le mois sous les 20°C.

Le mois a affiché des températures légèrement moins fraîches que 2020, avec une moyenne maximale moyenne de 15,98°C (14,77°C en 2020) et une moyenne minimale mensuelle de 6,35°C (8,08°C en 2020). La pluviométrie du mois aura été relativement faible avec un cumul de précipitations de 54 mm⁽¹⁾ (115 mm⁽¹⁾ en 2020). Le 21, l'Alsace aura connu les restes de la tempête Auror avec une rafale de vent à 45,7 km/h relevée, qui a balayé le nord de la France et qui n'a, heureusement, pas fait de dégâts importants dans notre région.

Le mois de Novembre voit l'arrivée des premiers frimas de l'hiver, avec une température maximale mensuelle de 6,94°C (12,1°C en 2020) et une moyenne minimale mensuelle de 2,7°C (4,38°C en 2020), avec l'apparition des premières températures négatives à partir du 10. Les

précipitations cumulées relevées étaient de 57 mm⁽¹⁾ (22 mm⁽¹⁾ en 2020), avec les premiers flocons qui ont fait leur apparition à partir du 26, en saupoudrant la région d'une fine pellicule blanche le matin du 27.

Avec une moyenne maximale mensuelle de 7,35°C (6,96°C en 2020) et une moyenne minimale mensuelle de 3,34°C (2,26°C en 2020), les températures du mois de décembre relevées sont nettement plus douces qu'en 2020. Les températures chutent drastiquement à partir du 21 et ce pendant trois jours, puis amorcent un redoux spectaculaire le 24, pour finir l'année avec des températures dignes d'un début de printemps avec un maximum de 14,9°C relevé le 31, ce qui a fait fondre la neige sur les sommets vosgiens et a eu pour conséquences la fermeture des stations de ski pour le réveillon.

Après une journée d'une pluviométrie importante le 4, avec 41 mm⁽¹⁾ de pluie pour cette seule journée, le 10 décembre aura vu sa première vraie journée neigeuse en plaine avec des chutes de neige qui ont recouvert le paysage d'un manteau blanc de 9 cm⁽¹⁾ d'épaisseur.

Avec 119 mm⁽¹⁾ de pluie et 9 cm⁽¹⁾ de neige, soit 128 mm⁽¹⁾ de précipitations cumulées, ce mois aura été légèrement plus arrosé qu'en 2020 (111 mm⁽¹⁾).

Avec une température moyenne annuelle de 11,4°C à Burnhaupt-le-Bas, cette année 2021 est la troisième année la plus fraîche depuis 2000, après 2010 (10,8°C) et 2013 (11,2°C), année du début de mes relevés météo.

Avec 1014,76 hPa(2), la moyenne annuelle des pressions barométriques était légèrement inférieure à celle de 2020 (1015,75 hPa(2)) et était légèrement en-dessous de la barre des 1015 hPa(2), limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 27 novembre avec 987,6 hPa(2), alors que la plus élevée était de 1034,0 hPa(2) relevée le 17 décembre.

Avec une moyenne annuelle de 21,31 km/h, l'année 2021 a été légèrement moins venteuse que 2020 (24,06 km/h). Le mois de juillet a été le plus venteux avec une moyenne

mensuelle de 28,69 km/h et la rafale la plus élevée a été mesurée le 13 mars avec 61,9 km/h, qui a accompagné un gros coup de tabac qui a balayé le nord de la France.

Sur toute l'année, j'ai pu relever un total de 136 jours de précipitations sur 365 jours (123 jours en 2020).

Avec un cumul annuel de 1081 mm⁽¹⁾ de pluie et 65 cm⁽¹⁾ de neige, soit un total cumulé de

1146 mm⁽¹⁾, la pluviométrie de 2021 aura été largement plus élevée qu'en 2020 (865 mm⁽¹⁾ de pluie et 1 cm⁽¹⁾ de neige). Ce fut le mois de mai qui a comptabilisé la plus grande pluviométrie avec 19 jours de précipitations qui ont donné un cumul mensuel de 213 mm⁽¹⁾.

La période la plus longue avec précipitations était de 14 jours de pluie ou neige consécutifs, du 20 janvier au 03 février, alors que la période la plus longue sans précipitations était, elle, de 16 jours consécutifs, allant du 13 au 28 avril.

Durant toute cette année j'ai dénombré 12 orages à Burnhaupt-le-Bas (11 en 2020).

2021 aura été une année chaotique du point de vue météorologique, avec surtout un printemps catastrophique, qui a vu une vague de gelées début avril détruisant beaucoup de cultures fruitières à travers le pays. Les intempéries, accompagnées de températures basses et d'humidité, avec trois mois (mai, juin et juillet) extrêmement arrosés, ont provoqué un retard important pour les récoltes de fruits et légumes. Beaucoup de cultures ont souffert de cette météo exécrable.

Tous ces relevés ont été pris par mes soins, à Burnhaupt-le-Bas, au 24 rue Maurice Ravel.

Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

⁽¹⁾ 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

⁽²⁾ hPa = hectopascal (anciennement millibar).

1015 hPa⁽²⁾ est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.



Notre Dame des Moissons (Hagenbach)

Cette fois-ci Catherine vous présente sa 3^e randonnée de 9 km, assez facile, sur terrain plat et en plus compatible VTT-VAE.

Ce circuit s'appelle « Notre Dame des Moissons ». Il se situe à Hagenbach à côté de Dannemarie.

Il peut être couplé avec le sentier de Marguerite, qui se situe à Gommersdorf, village voisin, ce qui fait environ 18 km, mais vous pouvez aussi faire le sentier de Marguerite seul comme nous l'avons déjà fait, cela donne 3 idées de balades.

Nous n'avons fait que le 1^{er} circuit ce jour là, l'autre a déjà été fait plusieurs fois mais n'ayant pas de photos à publier ce sera pour une prochaine, mais je vous indique quand même, comment aller au deuxième circuit ainsi que le balisage à suivre au cas où...

La carte IGN 3621 ET Altkirch Sundgau montre les circuits Notre Dame des Moissons et le sentier de Marguerite.

Départ et arrivée :

P à côté de l'église à HAGENBACH

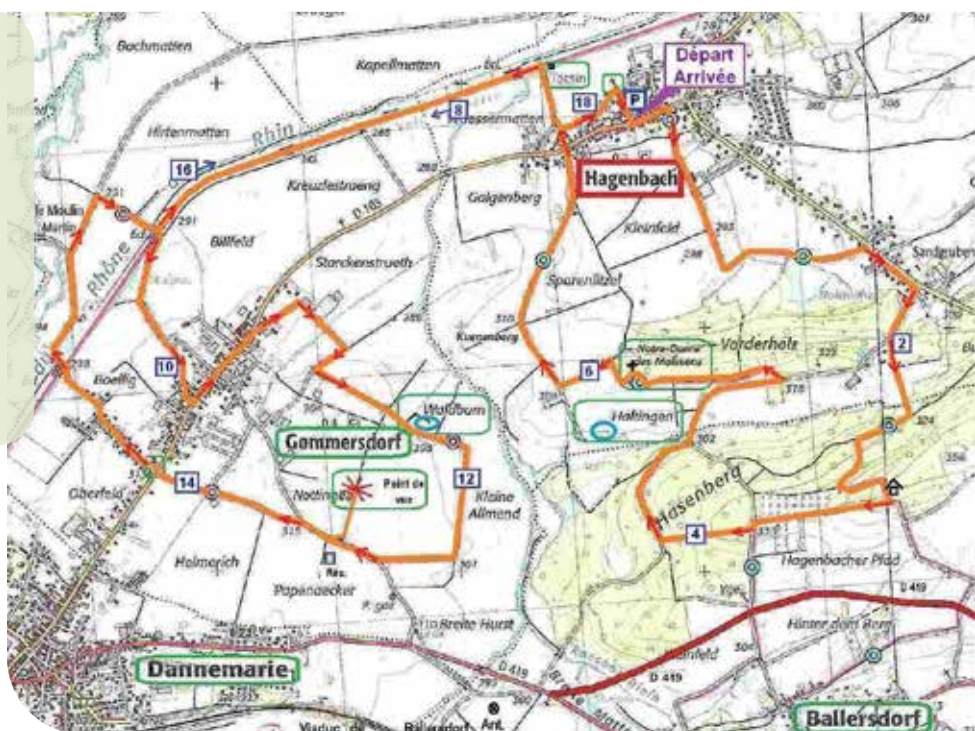
Temps : 2h30 h environ
(4h45 environ pour les 2 circuits)
sans les arrêts photos et collations

Niveau : assez facile

Difficulté : aucune, chemin plat

Balisage :  circuit Notre Dame des Moissons
 circuit le sentier de Marguerite

Km : 9 ou 18



*Je conseille comme d'habitude,
de bonnes chaussures de marche,
sac à dos avec collation, eau,
téléphone portable, carte de
randonnée et autre selon le temps ...*

Maintenant passons à cette randonnée qui nous amène dans les champs, vergers et forêts.

Depuis le parking nous traversons la route D103 et partons vers la gauche direction Balschwiller, rue de Cernay. Après la mairie, prendre à droite le Landenweg où nous suivons le balisage « anneau bleu » tout le long du circuit. Nous longeons une petite zone d'activité et la rue goudronnée devient chemin agricole.



Nous voyons un premier verger, très soigné, des beaux champs tachés de rouge et bleu, des chevaux qui nous regardent passer et un peu après à





droite un 1^{er} étang qui doit être magnifique avec tous ses nénuphars en fleurs.

Nous rejoignons la petite route D5 au hameau Sandgruben, toujours à Hagenbach et suivons vers la droite. Juste avant le panneau de sortie du village, prendre la 1^{ère} à droite, rue de la Forêt, nous longeons un muret qui entoure un étang et une maison qui me donne envie de me prélasser. Juste après ce muret, nous quittons la rue goudronnée et prenons le chemin à gauche en légère montée. Itinéraire Rund um Hagenbach et circuit VTT n°28.



Nous entrons dans la forêt 50 m après, nous prenons le large chemin à droite en suivant toujours le balisage anneau bleu, attention zone humide.



Nous arrivons à une vaste construction en bois, ancien cabanon de chasse, ouvert à tous. Nous nous arrêtons et prenons notre petite collation.



Le chemin descend, et devant nous le village de Ballersdorf, séparé par la nouvelle déviation de la D 415. Nous prenons à droite et traversons une zone de vergers. Nous arrivons à un petit croisement, prendre à gauche et de suite à droite à hauteur du banc, nous suivons toujours l'anneau bleu.

Notre sentier descend légèrement et nous arrivons à un autre croisement de chemins, nous prenons à droite.





Après une portion en forêt, nous découvrons un beau paysage et notre chemin est en légère montée, les prés sont à droite et la forêt à gauche.

Sur ce chemin, la vue est toujours aussi belle avec en particulier l'étang Haltingen, qui marque l'emplacement du village disparu éponyme, ce qu'un panneau « Rund Um » nous explique.



Petit crochet à droite en forêt, jusqu'à Notre dame des Moissons, entourée de bancs.



Prendre le sentier qui part de la croix et on retrouve le chemin, avec un banc. Notre itinéraire descend, il tourne à gauche et une légère remontée et nous rejoignons tranquillement le village.

Nous avons une vue exceptionnelle sur les collines et village avec en arrière plan les Vosges et le Grand Ballon du secteur du Kuenenberg, lorsque qu'il fait beau, ce qui n'était pas le cas le jour de la balade, donc pas de photo de moi mais de mon mentor Pierre.

Retour à Hagenbach, on continue sur une rue goudronnée au STOP, nous traversons la D103 et retournons vers l'église à droite (direction Balschwiller).

Pour les personnes qui souhaitent continuer, au STOP, nous traversons la D103 (crucifix) et nous continuons en face sur un petit sentier, en passant à gauche du transformateur électrique. Nous suivons le balisage Rund Um entre les maisons, avant un superbe sentier vers le Canal du Rhône au Rhin et la piste cyclable.

Au bord du canal, après une passerelle en fer, on découvre le Toscin de l'Ecologie, inclus dans le parcours Art et Nature du Sundgau Stuwa 2018. Nous suivons la piste cyclable vers la gauche sur 2km environ.

Nous sommes près de l'écluse n° 22 et nous irons jusqu'à la 19.



Juste avant l'écluse 19, nous montons vers un pont qui franchit le canal (nous reviendrons par ce pont), on quitte la piste cyclable pour prendre à gauche vers Gommersdorf, nous sommes maintenant sur le circuit sentier de Marguerite avec le balisage anneau rouge.



Pour le retour, lorsque nous arrivons au canal, après le pont, nous retrouvons la piste cyclable, que nous prendrons vers la gauche et Hagenbach n'est plus qu'à 2 km environ et nous retournons vers notre lieu d'arrivée.



Parole à nos voisins

Commune de Burnhaupt-le-Haut

Un conseil municipal des jeunes à Burnhaupt-le-Haut!

Après une délibération du conseil municipal de la commune, le conseil municipal des jeunes a vu le jour le 26 novembre dernier.

L'élection du maire junior et de ses quatre adjoints a eu lieu à la mairie devant leurs parents et des élus du conseil municipal adulte.

Réunissant pour **deux ans** un groupe de jeunes de 11 à 13 ans, cette instance aura pour vocation de développer l'esprit civique des jeunes élus tout en leur offrant l'opportunité d'agir et de conduire des projets collectifs. Et les idées ne manquent pas!

Ils seront accompagnés dans leur mission par une commission issue du conseil municipal adulte.

Les **huit élus juniors** ont une belle motivation et sont prêts à s'investir durant les deux prochaines années. Les écharpes qui leur ont été remises ne leur confèrent pas de droit supplémentaire mais au contraire un devoir: celui de représenter dignement leur village et de le faire progresser.



Formidable expérience citoyenne participative

Notre village a testé l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du 9 juillet au 21 novembre. A l'issue de l'expérience, les citoyens ont été appelés à s'exprimer sur le sujet.

La participation ayant été significative et les retours majoritairement positifs, le conseil municipal a adopté l'extinction de l'éclairage public de minuit à 4 heures.



Mais le chapitre n'est pas clos. Une commission a étudié les commentaires et a recensé des thèmes récurrents sur lesquels elle va se pencher et apporter des réponses.



Mises à l'honneur

Portrait d'un passionné : M. Maurice Dietrich



Comme il aime à le dire M. Maurice Dietrich est un amoureux de la nature et est né avec des ski aux pieds. Il a occupé pendant des années le poste de vice-président et responsable du refuge du ski club vosgien de Thann. Il se passionne de photographie et réalise des reportages photographiques de ses expéditions.

Grand amateur de ski, c'est très jeune qu'il a commencé à pratiquer le ski et à participer à de nombreuses compétitions sportives. Avec ses compagnons du club alpin, il aime faire des randonnées et pratiquer l'alpinisme. Lors de son service militaire il a pu continuer à pratiquer sa passion en intégrant le corps des chasseurs alpins. Pendant cette période il participa au championnat de France et devint moniteur de ski.

Il organise de multiples randonnées en France et à l'étranger. Au fur et à mesure de découvrir ces paysages, il se plait à rêver à gravir des sommets. C'est chose faite, le voilà parti avec des amis à la découverte de l'Amérique du Sud. Il effectue pendant 10 jours le trek du Machu Picchu en autonomie. Une fois de retour à la maison il n'a qu'une idée en tête « On repart quand ? ». Il commence alors un long entraînement. Il pratique quotidiennement du vélo, de la course à pied, effectue des longues randonnées et fait de l'alpinisme pour avoir la condition physique suffisante pour leur prochaine expédition en Alaska. Avec ses compagnons d'expédition, ils ont même construit leurs propres traîneaux. Une fois arrivé en Alaska ils ont dû reprendre un avion pour les déposer sur un glacier à 2000m. Une fois les lampes de glaces franchies, l'ascension du Mont McKinley (6194 m d'altitude) peut commencer. Ce fût une expédition rendue complexe par les conditions climatiques, du jour au lendemain 2 à 3 mètres de neige pouvaient tomber. Ils ont vécu des moments très difficiles, certains jours, ils ont grimpé pendant 22h sans s'arrêter. En plus du froid et de la diminution de l'oxygène, il a fallu rester



zen et lucide afin de garder ses réflexes pour continuer l'expédition en toute sécurité sans parler du rationnement de nourriture. Après 3 semaines d'escalade et autant de nuit dans des affaires de couchages humides, une tempête de neige a mis fin à leur expédition à 6000m d'altitude sans pouvoir atteindre le sommet. A l'époque, il n'y avait pas de téléphone portable ni balise GPS, c'est donc un avion militaire qui les a localisés. Cette dure expérience n'a pas refroidi ses envies de sommets, c'est donc tout naturellement qu'une nouvelle idée germe dans son esprit : gravir le mont Nun, un des plus hauts sommets (7135m) de la chaîne himalayenne situé du côté indien de la ligne de contrôle du Ladakh.

C'est à 4 qu'ils entreprennent ce voyage. La situation politique a nécessité qu'ils fassent appel aux services d'un officier de liaison pour pouvoir passer les frontières, acheter de la nourriture et accéder aux moyens de transports (bus, train) pour accéder au dernier village avant l'ascension. Pour aider à transporter les 500kg de matériel, ils ont embauché une vingtaine de porteurs. L'expédition se pratique en plusieurs étapes. Il faut





franchir différents camps avant d'atteindre le sommet. Le camp de base est situé à 4800 m (altitude du Mont Blanc) s'en suivent plusieurs autres camps (5600 m, 6000 m, ... puis le sommet). Il faut savoir que l'on ne grimpe pas en une fois entre chaque camp. Tout d'abord on monte le matériel et on redescend au camp précédent, puis une seconde fois on monte et on se pose quelques jours afin de s'acclimater à l'altitude. Les conditions sont telles que l'on peut escalader que 80 m de dénivelé en 1 heure. Pour le plus grand bonheur de l'expédition le sommet fut atteint.

Au-delà d'arriver aux sommets, la principale motivation de Maurice est de vivre dans la nature dans des conditions extrêmes et d'arriver à se débrouiller avec 3 fois rien. L'apprentissage de la patience fut de mise pour supporter les caprices de Mère Nature.

Merci pour ce moment de partage lors de notre rencontre.

Félicitations pour tous ces extraordinaires exploits !



Dominique LAPORTE

Après des études de gestion j'ai commencé ma vie active dans le secteur privé dans le domaine du secrétariat et de la comptabilité puis j'ai rejoint en septembre 2001 la mairie de Burnhaupt-le-Bas jusqu'au 1^{er} juillet 2021 date à laquelle j'ai pris ma retraite.

En tant qu'adjoint administratif mes missions étaient diverses variées et intéressantes : urbanisme, accueil, secrétariat, standard etc... J'ai également apprécié le contact avec les administrés, être disponible et être à leur écoute dans l'accomplissement de leurs démarches.

J'ai travaillé avec plusieurs Maires, Mme Marthe BITSCH, M. André HIRTH, M. Alain GRIENEISEN et au fil des projets et des équipes municipales j'ai vu la commune évoluer pour faire de Burnhaupt-le-Bas un lieu où il fait bon vivre.

Je voudrais remercier les élus, les équipes municipales ainsi que mes collègues avec qui j'ai partagé de bons moments tout au long de ma carrière à la mairie de Burnhaupt le Bas.

La fin de la vie professionnelle n'est pas une fin en soi mais le début d'une autre vie qui me permettra de m'épanouir dans d'autres domaines.



Solidarité

Un numéro vert d'Appui aux personnes handicapées et aux aidants dans le cadre de la crise, pour des solutions près de chez vous

- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'une **aide à la reprise des soins** et des accompagnements interrompus pendant le confinement.
- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'un **accompagnement renforcé** pour des besoins rendus plus complexes ou des **troubles aggravés** par la crise.
- **Vous êtes aidant et avez besoin** de soutien.

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

Appelez le



0 800 360 360

Service & appel
gratuits



Des solutions près de chez vous !

Le **0800 360 360** vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées :

- soit en mobilisant des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux,
- soit en proposant une réponse coordonnée,
- soit en créant de nouvelles solutions.

Les coordonnateurs de parcours
sont à votre écoute du lundi
au vendredi, de 9h à 17h.

Les +

- + de **simplicité** pour les personnes et les aidants.
- + de **proximité** pour trouver des solutions près de chez eux.
- + de **rapidité** pour apporter des réponses dans l'urgence.
- + de **compétences mobilisées** pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.
- + d'**agilité** pour s'adapter au contexte de crise.

handicap.gouv.fr/0800360360/

La communauté 360 de votre territoire :



e 360

3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...

Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Président

Alain GRIENEISEN

Vice-présidente

Céline CHARPENTIER

Membres :

Catherine GRABOWSKI

Géraldine DE PAOLI

Maryline SOTHER

Michel FLUHR

Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare

Catherine KEYSER, représentante de l'APA

Fernand THUET, représentant de l'UDAF

René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie

Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population.

Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact. Discretion assurée.



Autour du pont d'Aspach

(Aspach le Bas, Aspach le Haut-Michelbach, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse).

CARITAS, une fondation luttant contre l'exclusion et la pauvreté



Vous le savez, la pauvreté frappe toujours et entraîne ses victimes dans une spirale infernale ; des victimes, qui, pour la plupart, préfèrent baisser les bras et vivre cachées. Notre force est ce réseau de proximité qui permet d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité et de les accueillir dignement.

Caritas Autour du Pont d'Aspach est une petite équipe de 6 bénévoles qui se tient à leur disposition pour agir efficacement en faveur de ces personnes.

En complément de services à la personne tel que le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) ou de la Mission Locale pour l'emploi à l'échelle de l'intercommunalité,

▪ CARITAS propose un accompagnement dans une relation fraternelle de toutes personnes souffrant de solitude. Pour celles et ceux ne bénéficiant d'aucune visite, d'aucun appel téléphonique, ne pouvant échanger avec personne, nous briserons la monotonie de votre quotidien en vous rendant visite.

▪ CARITAS propose une aide au budget en conseillant la famille ou la personne en difficulté et en l'aidant financièrement et moralement. Notre structure collabore également avec la plupart des acteurs sociaux : Assistante sociale, CAF, ...

En règle générale CARITAS offre ses services à tous ceux qui, dans leurs tracas

quotidiens d'exclusion et d'appauvrissement, pourraient bénéficier d'une attention matérielle ou morale.

Ensemble, nous voulons être les acteurs dans différents domaines d'intervention pour sortir d'une spirale, même temporaire, car il n'y a pas de fatalité.

Nous sommes à votre écoute et pouvons vous aider : rendez-vous à notre permanence tous les mardis des semaines paires de 14h à 16h :

- à la **Maison des Associations à Burnhaupt-le-Bas**, au 4 rue de l'Eglise ;
- ou **sur rendez-vous** en nous contactant téléphoniquement au **06 87 27 52 84**.



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

C'est gratuit !



Vigilance rue des Vosges.

Les voisins vigilants et solidaires à Burnhaupt-le-Bas : il n'est pas trop tard pour vous inscrire

Des panneaux illustrant un œil sur fond jaune ont été installés aux différentes entrées de la commune de Burnhaupt-le-Bas depuis mars 2017.

On retrouve le même visuel sur beaucoup de boîtes à lettres. Que cela veut-il dire ? Que dans la commune se développe un nouveau genre de voisins : des voisins solidaires, des voisins attentifs aux allers et venues dans les quartiers, des voisins attentifs aux personnes isolées, autrement dit, des VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants du village grâce à un simple téléphone portable (même si vous n'avez pas internet) afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Le Ministère de l'Intérieur constate une baisse de -20 % à -40 % des cambriolages dans les quartiers Voisins Vigilants et Solidaires !

Les voisins vigilants et solidaires manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires. Ils veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.

Ils sont connectés les uns aux autres au sein de « communautés » qui correspondent chacune à un secteur de la commune (sud, nord, ouest et ZA).

Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel. Elles peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin inscrit depuis un téléphone portable.

Vous êtes burnhauptois et voulez être acteur de votre sécurité et solidaire, inscrivez-vous, c'est facile et gratuit. Plus nous serons nombreux et mieux cela fonctionnera.

COMMENT REJOINDRE LA DÉMARCHE ?

Rendez-vous sur le site

www.voisinsvigilants.org

Rentrez votre adresse postale et votre adresse mail.

**Renseignements en Mairie
au 03 89 48 70 61**



Comment ça fonctionne ?



Infos diverses

France services de Masevaux-Niederbruck



FRANCE SERVICES

Qu'est-ce que c'est ?

FRANCE SERVICES est un service public gratuit qui offre un guichet unique pour aider et accompagner les usagers dans leurs démarches administratives numériques avec divers organismes.

Une réponse adaptée en fonction des démarches des usagers sera donnée, via l'accueil téléphonique, les agents présents à l'accueil, les permanences mises en place par différents organismes, l'ordinateur en libre-accès avec ou sans accompagnement (scanner/imprimante et visio/casque) et les espaces de confidentialité sur rendez-vous.

FRANCE SERVICES

Ce que vous pouvez faire

Par exemple :

- créer une adresse mail ou un compte
- s'inscrire à Pôle Emploi / s'actualiser
- demander sa retraite / son relevé de carrière
- acheter un timbre fiscal / payer une amende
- consulter ses points sur son permis de conduire / faire une demande de carte grise
- imprimer son attestation de droits CPAM
- demander un extrait de casier judiciaire
- faire une demande d'allocations à la CAF

Cartes Nationales d'Identité et Passeports

FRANCE SERVICES de Masevaux-Niederbruck intègre le **dispositif de recueil permettant de réaliser des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sur rendez-vous**, à prendre en ligne sur www.masevaux.fr ou par téléphone.



Avec **France Connect**, il vous suffit d'un **seul identifiant et mot de passe** pour toutes vos démarches.

Plus besoin de créer de nouveaux comptes sur les sites administratifs, si vous disposez déjà d'un compte sur : impots.gouv.fr, ameli.fr ou msa.fr.

Des services...



Vous pouvez accéder à tous ces organismes et leurs sites internet depuis un ordinateur disponible en libre-accès, au besoin, vous pouvez être accompagné d'un agent dans l'espace France Services de la Mairie.



N'oubliez pas d'apporter vos identifiants et mots de passe de connexion selon les différents organismes que vous désirez consulter.



Au besoin, des agents se tiennent disponibles afin de vous aider dans vos démarches ainsi qu'à l'utilisation de l'ordinateur.



Si vous avez un rendez-vous en visio avec l'un de ces organismes, une salle équipée d'une caméra est disponible.



Mairie de Masevaux
5 rue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
68290 MASEVAUX-
NIEDERBRUCK

03 89 82 40 14

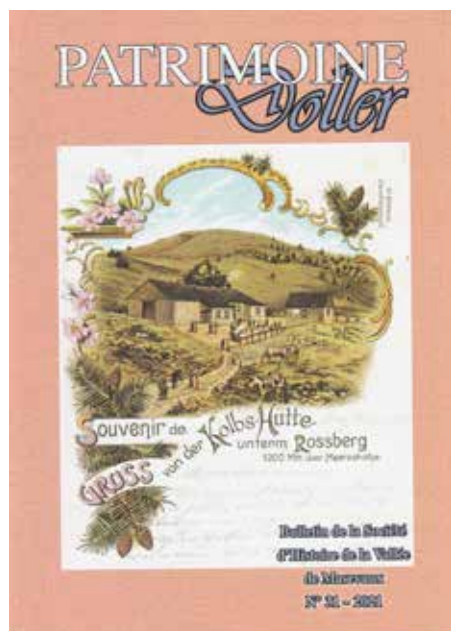
franceservices@masevaux.fr
www.masevaux.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- du lundi au vendredi
de 10h à 12h
et de 15h à 17h
(jusqu'à 18h le mardi)
- Le samedi de 9h à 12h



Infos diverses



La Société
d'Histoire
de la vallée
de Masevaux
présente
« *Patrimoine
Doller* » n° 31

La SHVM vient de sortir son nouveau bulletin. L'annuaire 2021 totalise 130 pages abondamment illustrées et rassemble une quinzaine d'articles sur l'histoire locale.

Au sommaire :

- Fouille archéologique du Rossberg : pistes de compréhension à l'étude d'une ancienne marcairie.
- Aux origines d'une croix à Dolleren.
- L'enseignement primaire dans la haute vallée de la Doller en 1871.
- Albert TRESCH (1881-1948), peintre et militaire.
- Franciser Mortzwiller !
- La longue cavale de Robert Schuman durant l'été 1942.
- La correspondance de Jules Brendlen, Malgré-nous, avec sa maman Joséphine (1942-1944).
- Compléments sur l'incorporation de force.
- L'étendard du 2e régiment de dragons et la vallée de Masevaux.
- Le témoignage de Fernand Helbling sur la libération de Michelbach en 1945.
- Ballon d'Alsace 1946 : sortie de route au « GINOT RANK ».
- Valéry Giscard d'Estaing à Burnhaupt-le-Haut.
- La genèse du chemin de fer touristique de la vallée de la Doller.
- Éphéméride 2020.

L'annuaire 2021 est vendu au prix de 17 € à la Maison de la Presse « Le Ranch », chez « Espace Buro » et à l'Office du Tourisme de Masevaux, ainsi qu'au tabac-presse « Le Haut » de Burnhaupt-le-Haut. Il est également possible de l'acheter en ligne dans la boutique du site de la SHVM :

www.masevauxhistoire.fr



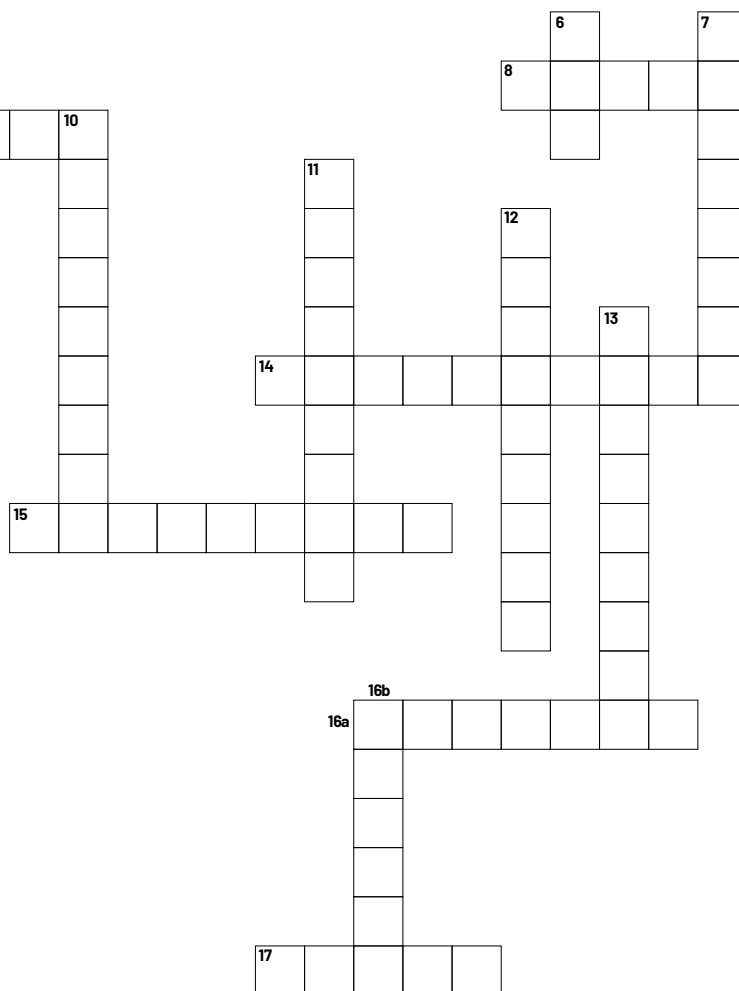
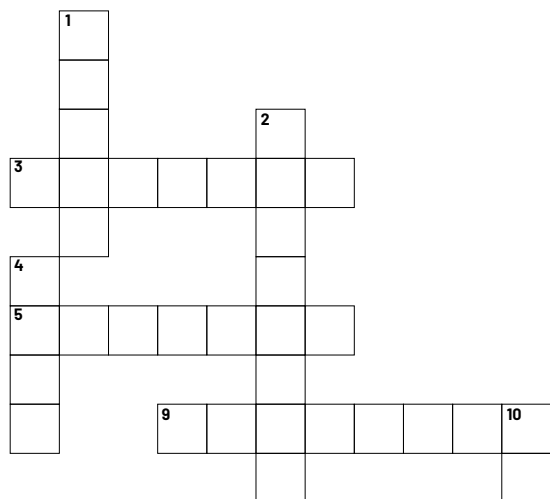
Recrutement Union Nationale des Combattants

Vous avez fait votre service militaire, vous avez pris part à des opérations extérieures, vous vous êtes engagés au service de l'état : policiers, gendarmes, pompiers, douaniers..., vous êtes une personne qui partage nos valeurs : action sociale, défense des droits, civisme, mémoire, vous êtes veuf ou veuve d'Ancien Combattant, vous voulez vous investir dans une association combattante au passé prestigieux et centenaire mais toujours jeune ; venez nous rejoindre, contactez :

- M. Henri Juncker, président de l'association UNC de Burnhaupt-le-Bas/le-Haut au **03 89 48 75 18**
- ou le siège départemental de l'UNC (3, avenue de Lattre de Tassigny 68000 Colmar) tél. **03 89 23 66 80** (le lundi et jeudi), adresse mail : **unc68@wanadoo.fr**

Jouons !

Les fêtes et traditions de l'hiver



- 1 Arbre de Noël.
- 2 Le saint des amoureux.
- 3 Saint célébré en Alsace et en Lorraine au mois de décembre, qui apporte des mandarines et friandises aux enfants sages.
- 4 Avec un peu de chance, on la trouve dans la galette.
- 5 Nom du saint célébré le jour après Noël.
- 6 Plante sous laquelle on s'embrasse le jour de l'an.
- 7 Prénom d'un des trois rois mages.
- 8 Gâteau qui se déguste traditionnellement pendant le repas de Noël.
- 9 Boules que l'on déguste pendant la période de carnaval.
- 10 Une douceur se dégustant pendant la période de carnaval et signifiant « cuisses de dames » en alsacien.

- 11 Prénom d'un des mages.
- 12 Père qui terrorise les enfants qui n'ont pas été sages le 6 décembre.
- 13 Nom alsacien du gâteau de fruits secs servi pendant les fêtes de Noël.
- 14 Célébrée 40 jours après Noël cette fête est aussi appelée la fête des chandelles.
- 15 Les plus célèbres sont ceux de Rio, Venise et Nice.
- 16a Petits personnages en vogue dans les boulangeries au mois de décembre.
- 16b Un des cadeaux apportés à l'enfant Jésus par les rois Mages.
- 17 Période se situant 4 semaines avant Noël.

Les réponses aux jeux de cette page seront données dans une info-express cet automne.



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

Oeil de lynx



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



OPÉRATION ŒIL DE LYNX - 5^e édition

Jeunes et moins jeunes, pour le plaisir, découvrez ou redécouvrez notre village.

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., arpentez les rues et sentiers de notre village, inspectez les coins et les recoins, levez les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos ci-contre.

Un petit prix sera remis aux gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses.

- Remplissez le talon ou répondez sur papier libre, et déposez-le en mairie, **avant le 1^{er} mai 2022**
- 1 participation par foyer

NOM Prénom Age

Adresse

Téléphone

	OBJET OU BÂTIMENT ?	ADRESSE ?
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		
Photo 6		
Photo 7		
Photo 8		
Photo 9		
Photo 10		
Photo 11		
Photo 12		



État civil

Janvier 2021 à décembre 2021

> Ils / elles ont eu de 70 à 79 ans...



Janvier 2021

71 ans	Mme EHRET Monique	22/01/1950
71 ans	Mme SCALCO Marie Claire	24/01/1950
73 ans	Mme BOSSHARTH Lucienne	19/01/1948
74 ans	Mme BESSMER Béatrice	07/01/1947
74 ans	M. SOTHER Armand	13/01/1947
74 ans	Mme FINCK Monique	15/01/1947
76 ans	M. MEYER Denis	22/01/1945
76 ans	M. KOLB Gérard	26/01/1945
77 ans	M. GARD Paul	22/01/1944
79 ans	M. KOHLER Jean Paul	29/01/1942

Février 2021

72 ans	M. MAURER Marcel	06/02/1949
73 ans	M. MULLER Bernard	15/02/1948
74 ans	Mme CARDEY Anne-Marie	03/02/1947
74 ans	Mme BURNER Mariette	28/02/1947
75 ans	Mme COMOLLI Brigitte	02/02/1946
75 ans	Mme SAUNER Laure	02/02/1946
75 ans	Mme HUMBERTCLAUDE Nicole	17/02/1946
76 ans	M. GRIENEISEN François	15/02/1945
76 ans	Mme SMETISKO Ana	15/02/1945
78 ans	M. GARD Aloyse	06/02/1943

Mars 2021

70 ans	Mme KOLB Monique	23/03/1951
71 ans	M. HUEBER Léon	07/03/1950
71 ans	M. HEITZ Jean	23/03/1950
71 ans	M. MORITZ Simone	26/03/1950
72 ans	M. MAURER Jean Marie	18/03/1949
72 ans	M. GREDER Daniel	25/03/1949
72 ans	M. REINHARD Joseph	28/03/1949
73 ans	M. EHRET Philippe	01/03/1948
73 ans	M. SCHUFFENECKER Maurice	29/03/1948
74 ans	M. FINCK Gérard	21/03/1947
74 ans	Mme BOSSENMEYER Myriam	28/03/1947
75 ans	Mme SIMAZ Nicole	08/03/1946
75 ans	Mme MOREL Annie	08/03/1946
75 ans	M. KOENIG Marcel	16/03/1946
75 ans	Mme SAUNER Geneviève	18/03/1946
77 ans	Mme EGLIN Hélène Emma	03/03/1944
77 ans	M. STEFANCZYN Jean Pierre	10/03/1944
77 ans	M. DI ROSA Antoine	24/03/1944
79 ans	M. SAUNER Jean-Paul	05/03/1942

Avril 2021

70 ans	M. FIRTION Mario	02/04/1951
70 ans	M. MUTZ Bernard	03/04/1951
70 ans	M. GOURDON Gilbert	06/04/1951
70 ans	Mme KUPPEL Marie Thérèse	21/04/1951
71 ans	M. MOOSAVI CHOUGHTARI Seyed	04/04/1950
71 ans	M. KIRSCHER Robert	26/04/1950
73 ans	Mme FINCK Marie Ange	11/04/1948
73 ans	M. KUENEMANN Claude	16/04/1948
74 ans	Mme SOTHER Agnès	27/04/1947
75 ans	Mme BANTZE Marie-Louise	04/04/1946
77 ans	M. RICARD Etienne	13/04/1944

Mai 2021

70 ans	Mme KOPOSSOFF Anne	17/05/1951
70 ans	M. HUTTER Jean	25/05/1951
73 ans	Mme BUNOD Marie-Josée	01/05/1948
73 ans	Mme ANGIOLINI Monique	10/05/1948
73 ans	Mme WERLIN Marie Claude	19/05/1948
73 ans	Mme GREDER Micheline	26/05/1949
73 ans	M. KOSTIC Dobrivoje	30/05/1948
74 ans	M. BANTZE Claude	18/05/1947
75 ans	M. WERLIN Albert	15/05/1946
76 ans	Mme HENRIOT Geneviève	20/05/1945
77 ans	Mme BITSCH Monique	20/05/1944
78 ans	M. MAURER André	01/05/1943
79 ans	M. SAUNER Richard	22/05/1942
79 ans	M. BOLLE-REDDAT René	23/05/1942

Juin 2021

72 ans	M. KOLB Jean Paul	06/06/1949
72 ans	M. CAILLEUX Marcel	19/06/1949
72 ans	M. MAURER Pierre	27/06/1949
73 ans	Mme CORNEVAUX Monique	03/06/1948
73 ans	Mme RICARD Régine	15/06/1948
74 ans	Mme DIETRICH Danièle	01/06/1947
75 ans	M. STALTER Arthur	29/06/1946
76 ans	Mme ROSSI Mireille	08/06/1945
76 ans	Mme GARD Marie-Louise	17/06/1945

Juillet 2021

70 ans	Mme SAUNER Colette	01/07/1951
70 ans	Mme BASSO Monique	14/07/1951
74 ans	Mme MULLER Monique	01/07/1947
75 ans	Mme ANDELFINGER Simone	15/07/1946



Août 2021

70 ans	Mme CHASSEL Anne	13/08/1951
70 ans	M. STOESEL Hubert	26/08/1951
71 ans	Mme KALT Danièle	05/08/1950
71 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
71 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
72 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
73 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
75 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
76 ans	M. HENRIOT Jean Marie	17/08/1945
77 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944
78 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/1943
79 ans	M. SCHMIDT Alfred Raymond	29/08/1942

Septembre 2021

70 ans	M. FAURE Bernard	10/09/1951
70 ans	M. CHASSEL Claude	15/09/1951
70 ans	Mme EHRET Christiane	26/09/1951
74 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
77 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944

Octobre 2021

71 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
71 ans	M. RITTER René	30/10/1950
72 ans	M. KNIBHLER Daniel	05/10/1949
72 ans	Mme GARNIER Marie France	26/10/1949
72 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949
73 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
73 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
74 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
74 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
75 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
75 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
76 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
76 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
76 ans	Mme KOLB Marie-Louise	16/10/1945
76 ans	Mme MAURER Cécile	26/10/1945
77 ans	Mme CLARK Mary	01/10/1944
78 ans	Mme BUHL Raymonde	10/10/1943
78 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943

Novembre 2021

70 ans	Mme HEITZ Dolores	11/11/1951
71 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
71 ans	Mme KUNEMANN Marie-Jeanne	30/11/1950
72 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949
74 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
76 ans	M. EGLIN Roger	06/11/1945
76 ans	M. SCALCO René	25/11/1945
77 ans	M. FINCK André	28/11/1944

Décembre 2021

71 ans	Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
71 ans	M. BAUMANN Armand	17/12/1950
72 ans	M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
75 ans	Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
77 ans	M. CARDEY Bernard	31/12/1944
78 ans	M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943

> 80 ans
et plus...



Janvier 2021

82 ans	M. LARGER Maurice	14/01/1939
85 ans	Mme SCHNOEBELEN Gabrielle	07/01/1936
85 ans	M. RINGENBACH Roger	21/01/1936
87 ans	Mme GERMANN Madeleine	27/01/1934
88 ans	M. ISSENMANN Etienne	04/01/1933
89 ans	M. HOFFMANN Jean-Pierre	31/01/1932

Février 2021

81 ans	M. ANGIOLINI Antoine	09/02/1940
81 ans	Mme MAURER Jeanne	16/02/1940
81 ans	Mme WALCH Astride	21/02/1940
83 ans	Mme QUILLIOU Jeannine	20/02/1938
85 ans	Mme LARGER Hélène	07/02/1936
87 ans	M. CLARK Arthur	01/02/1934
87 ans	Mme SCHMITT Denise	17/02/1934
88 ans	Mme DONISCHAL Marcelline	09/02/1933
94 ans	Mme MAURER Emilie	27/02/1927
95 ans	Mme KECK Irène	17/02/1926
97 ans	Mme KRAFFT Marie Louise	08/02/1924

Mars 2021

83 ans	M. MATHIS Clément	23/03/1938
85 ans	Mme ISSENMANN Claude	08/03/1936
86 ans	M. GROSS Georges	16/03/1935
94 ans	Mme COLLIGNON Hélène Marie	08/03/1927

Avril 2021

81 ans	Mme GREDER Yvonne	29/04/1940
82 ans	M. MEYER Jean Pierre	30/04/1939
83 ans	Mme GUIDEMANN Monique	04/04/1938
85 ans	Mme GENSBITTEL Monique Marie	23/04/1936
87 ans	Mme DECK Madeleine	07/04/1934
89 ans	Mme GREDER Jeanne	09/04/1932



Mai 2021

80 ans	Mme ALLEMANN Marie Rose	07/05/1941
80 ans	M. SIMAZ Jean-Paul	14/05/1941
80 ans	Mme FINCK Liliane	24/05/1941
80 ans	Mme MEYER Monique	24/05/1941
82 ans	M. BUHL Jean Martin	29/05/1939
90 ans	M. WENDLING Paul	24/05/1931
91 ans	M. DECK Emile	22/05/1930
91 ans	Mme FINCK Jacqueline	25/05/1930

Juin 2021

80 ans	Mme LAFARGE Christiane	23/06/1941
82 ans	Mme KELLER Marie Irène	04/06/1939
84 ans	M. GENSBITTEL Gérard	02/06/1937
85 ans	M. GUIDEMANN Alexandre	30/06/1936
86 ans	Mme CACHEUX Pierrette	21/06/1935
86 ans	Mme SCHICK Liliane	30/06/1935
87 ans	Mme RODRIGUEZ RUIZ Angela	17/06/1934
88 ans	Mme KLAR Paulette	10/06/1933
88 ans	Mme BAUMANN Anne Mariette	12/06/1933
91 ans	M. GENSBITTEL Paul	18/06/1930

Juillet 2021

80 ans	M. BACZYNSKI Jean-Claude	26/07/1941
81 ans	Mme MOSAK Marie Madeleine	08/07/1940
81 ans	M. FINCK Armand	20/07/1940
82 ans	M. MULLER Robert	22/07/1939
82 ans	M. STAENDER Gilbert	28/07/1939
84 ans	Mme DENTZ Cécile	13/07/1937
84 ans	Mme SCHORR Marie Odile	18/07/1937
84 ans	Mme HUTTER Huguette	27/07/1937
92 ans	Mme SENDER Marie Thérèse	08/07/1929
94 ans	M. SAUNER Lucien	12/07/1927
94 ans	Mme HUTTER Marie Hélène	27/07/1927

Août 2021

81 ans	Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
84 ans	M. BERNA Joseph	29/08/1937
86 ans	M. STROEBELE Louis	07/08/1935
87 ans	Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934
89 ans	M. SCHICK Pierre	03/08/1932

Septembre 2021

80 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941
80 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941
82 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939
82 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939
83 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938
85 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936
85 ans	Mme GROSS Marie	17/09/1936
85 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936
90 ans	Mme SILBERMANN Henriette	13/09/1931
94 ans	Mme SAUNER Marie Louise	18/09/1927

Octobre 2021

82 ans	Mme DUDT Henriette	02/10/1939
82 ans	M. KOCH Jean-Pierre	19/10/1939
83 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
83 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
86 ans	M. RUIZ DAGA Sebastian	01/10/1935
88 ans	Mme HOLDER Marthe	06/10/1933
88 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
90 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931
92 ans	M. ROSSI Roger	14/10/1929

Novembre 2021

80 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941
82 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
83 ans	Mme BAUER Christiane	14/11/1938
84 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937
86 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
95 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926

Décembre 2021

80 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941
83 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
83 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
84 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
86 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
87 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
88 ans	M. CACHEUX Bernard	11/12/1933
89 ans	Mme TSCHAEN Cécile	02/12/1932

> Noces d'or (50 ans)

3 décembre 1971 à BURNHAUPT-LE-BAS

SENDER Gabriel et GERBER Marie

7, rue Principale à BURNHAUPT-LE-BAS

3 décembre 1971 à CERNAY

GREDER Daniel et BACHMANN Micheline

5A, rue des Vosges à BURNHAUPT-LE-BAS

> Noces de diamant (60 ans)

11 juillet 1961 à COLMAR

SCHICK Pierre et BOEHLER Liliane

2, rue du Loup à BURNHAUPT-LE-BAS

> Noces de palissandre (65 ans)

17 janvier 1956 à MORSCHWILLER-LE-BAS

ISSENMANN Etienne et MORITZ Claude

12, rue de Gildwiller à BURNHAUPT-LE-BAS

8 septembre 1956 à NANTES

CACHEUX Bernard et GRANDIERE Pierrette

3, rue des Tilleuls à BURNHAUPT-LE-BAS



> Mariages 2021

27 février	BLONDEL David Pascal et SCHMITT Sandra Anne-Marie
24 avril	RIVOT Florian Hippolyte et SOTHER Marina
12 juin	RANDOLFI Sebastiano et FAVRE Catherine Line Marielle
19 juin	NANN Mickaël et PAOLACCI Allison Mireille
14 août	SCHLIENGER Christian Xavier Marcel et BACHER Anne
28 août	LONDERO Gilles et KIRSCHER Aline Agnès
11 septembre	MATOVIC Milanko et MIJAILOVIC Sanja
11 décembre	MANCANIELLO Luciano et HERRGOTT Margot

> Naissances 2021

RIDOSZ Nina
 OZEN Aylin
 KANGOUHD Hanna Claire Léonie
 ZUMKELLER Anna Marie
 SCHAEGIS Élea
 DANKIC Antoine Maxime
 LANGRENAY Léonie Noémie Mireille
 SAUNER Théo
 GEYER Eden Franck
 GUILLOCHON Célia
 MARQUES Margaux
 TASTAN Seyid-Efe
 SALA Aloïse
 BURNER Arthur
 MARMILLOT Mya
 GUILLAUME Maëlys Elodie Marie
 FOLTZ Emma
 DIETEMANN Luna Aline Catherine



Née le 11 janvier
 née le 12 février
 née le 12 mars
 née le 20 mars
 née le 31 mars
 né le 17 avril
 née le 25 avril
 né le 13 mai
 né le 19 juin
 née le 7 juillet
 née le 13 août
 né le 17 août
 née le 24 août
 né le 23 septembre
 née le 1^{er} octobre
 née le 25 octobre
 née le 4 novembre
 née le 31 décembre



> Décès 2021

DITNER Arlette Marie Jeanne
 décédée le 13 mars
 à MASEVAUX - 83 ans

KOLB Marinette Denise Hélène
 décédée le 9 mai
 à SENTHEIM - 89 ans

GREDER Marie Antoinette
 décédée le 24 mai
 à DANNEMARIE - 93 ans

WEISS Jacqueline Françoise Berthe
 décédée le 3 juin
 à MULHOUSE - 89 ans

KIRSCHER Georges Charles Lucien
 décédé le 12 août
 à COLMAR - 68 ans

HERAS GOMEZ Daniel
 décédé le 23 août
 à MULHOUSE - 81 ans

GENSBITTEL Aloyse Auguste Raymond
 décédé le 9 septembre
 à MASEVAUX - 94 ans

DENTZ Madeleine
 décédée le 30 octobre
 à CERNAY - 65 ans

WAGNER Gérard
 décédé le 9 décembre
 à BURNHAUPT-LE-BAS - 63 ans

*Pour accueillir
les nouveaux-nés, une cigogne
vient porter la bonne nouvelle
dans le jardin du presbytère.*



Seyid-Efe 11/08

Arthur 23/07

Eden 19/06

Eden 07/07

13/08

24/08

1/10